

# *Rendez-vous* sur la biodiversité

Les milieux naturels du Grand Montréal : bilan et perspectives

Cahier du participant - 2006



*Nature Québec*

UQCN | sensible à tous les milieux

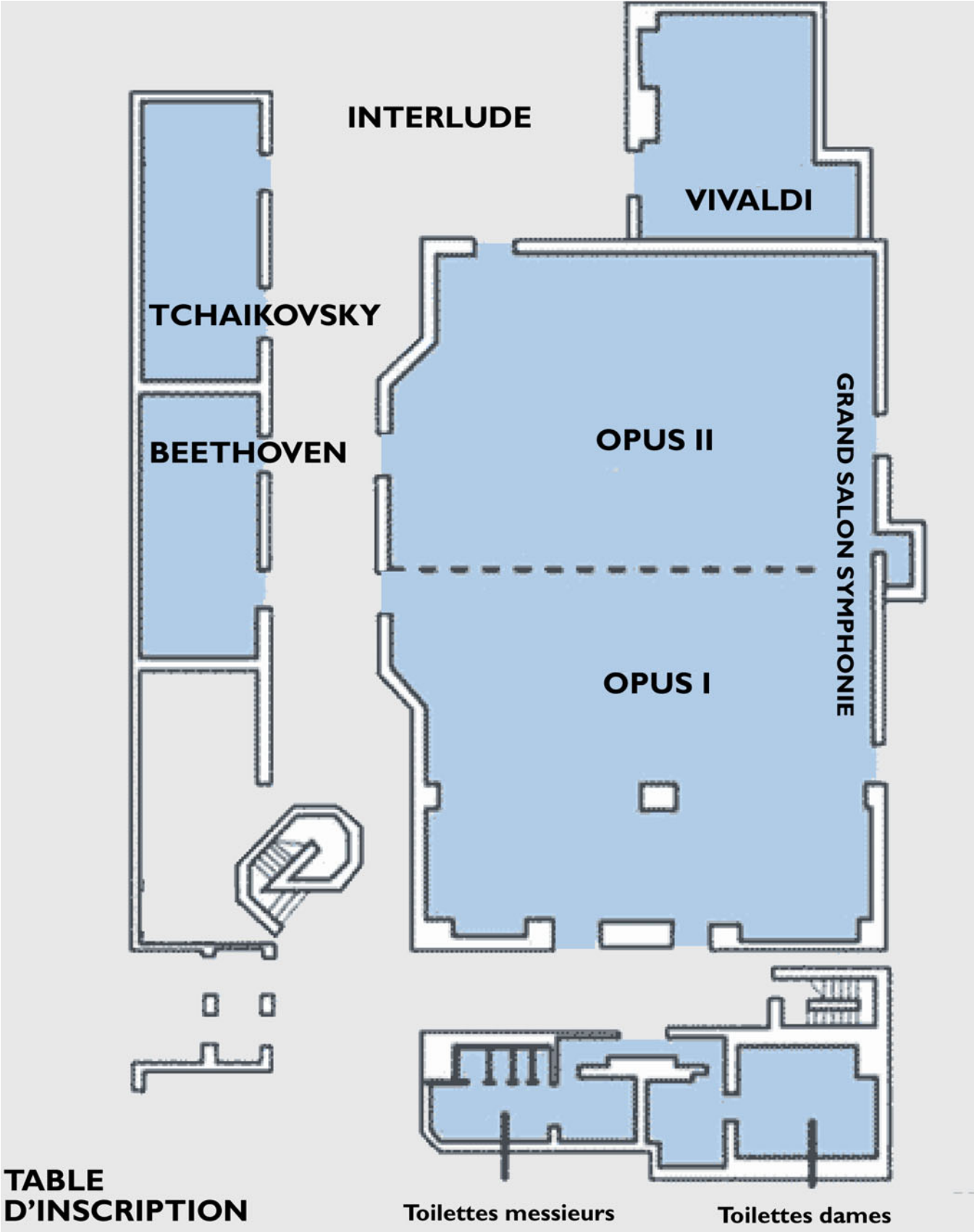


# PROGRAMME DU RENDEZ-VOUS SUR LA BIODIVERSITÉ

Les milieux naturels du Grand Montréal : bilan et perspectives

8 h 00 - 8 h 30	Accueil et petit déjeuner		
8 h 30 - 9 h 00	Discours inaugural <i>Harvey Mead, président fondateur de Nature Québec / UQCN</i> <i>André Martin, président-directeur général, Fondation de la faune du Québec</i>	Salle Opus I	
9 h 00 - 10 h 00	Conférences d'ouverture <b>Protection des milieux humides et couvert forestier dans la CMM</b> <i>Pierre Bélanger, Communauté métropolitaine de Montréal</i> <b>La conservation des milieux naturels : coût ou investissement</b> <i>Jean-François Girard, Centre québécois du droit de l'environnement</i>	Salle Opus I	
10 h 00 - 10 h 15	Pause		
Conférences thématiques	Salle Opus II	Salle Vivaldi	
	10 h 15 - 11 h 00	<b>Protection des milieux humides</b>  <b>La mise en réseau des milieux naturels de la CMM et les bénéficiaires associés à leurs protection</b> <i>Patrick Asch, Héritage Laurentien</i> <b>Le Programme de surveillance des marais de la CMM</b> <i>Andrew Coughlan, Étude d'oiseaux Canada</i>	<b>Protection des espèces fauniques et floristiques à statut précaire</b> <b>L'Atlas des habitats du chevalier cuivré du Saint-Laurent et de ses tributaires</b> <i>Amélie Gagnon, Comité ZIP des Seigneuries</i> <b>Un complément aux plans de rétablissement : des plans de conservation. Une première pour la rainette faux-grillon</b> <i>Geneviève Audet, Centre d'information sur l'environnement de Longueuil</i>
	11 h 15 - 12 h 00	<b>Espaces boisés : initiatives et défis de protection</b> <b>Protection et mise en valeur du corridor forestier du mont Saint-Bruno</b> <i>Romy Bazo, Fondation du mont Saint-Bruno</i> <i>Stéphane Tanguay, Nature-Action Québec</i> <b>Restauration et aménagement faunique du boisé des Pères</b> <i>Érik Bassil, Comité écologique du Grand Montréal</i>	<b>Protection et restauration des bandes riveraines</b> <b>Caractérisation des cours d'eau et de leur biodiversité à Laval</b> <i>Richard Pelletier et Stéphanie Bourgault, Conseil régional de l'environnement de Laval</i> <b>Le cours d'eau Richer</b> <i>Sébastien Rioux, Club Consersol Vert Cher</i>
	12 h 00 - 13 h 15	Dîner	Salle Opus I
13 h 15 - 15 h 45	Tables de discussion <b>Protection des milieux humides</b> <b>Protection des espèces fauniques et floristiques à statut précaire</b> <b>Espaces boisés : initiatives et défis de protection</b> <b>Protection et restauration des bandes riveraines</b>	Salle Opus II Salle Vivaldi Salle Beethoven Salle Tchaïkovsky	
15 h 45 - 16 h 00	Pause		
16 h 00 - 16 h 30	Bilan du Rendez-vous : Formation d'un comité de suivi et rôle de Nature Québec / UQCN	Salle Opus I	
16 h 30 - 16 h 45	Discours de clôture		
17 h 00 - 19 h 00	<b>25<sup>e</sup> anniversaire de Nature Québec / UQCN - Cocktail</b> Cérémonie de remise des prix du concours de photos <i>Québec couleur nature</i>	Salle Opus II	

# PLAN DES SALLES



**TABLE  
D'INSCRIPTION**

# TABLE DES MATIÈRES

Programme	III
Plan des salles	IV
Table des matières	V
MOT DE BIENVENUE	1
CONFÉRENCES D'OUVERTURE	2
Protection des milieux humides et couvert forestier dans la CMM (réseau vert et bleu) <i>Pierre Bélanger, Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)</i>	2
La conservation des milieux naturels : coût ou investissement ? <i>Jean-François Girard, Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)</i>	4
CONFÉRENCES THÉMATIQUES	6
PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES	6
La mise en réseau des milieux naturels de la CMM et les bénéfices associés à leur protection non seulement pour l'environnement et la biodiversité mais aussi pour les municipalités, les développeurs, les agriculteurs et les propriétaires privés <i>Patrick Asch, Héritage Laurentien</i>	6
Le Programme de surveillance des marais dans la CMM <i>Andrew Coughlan, Études d'Oiseaux Canada (ÉOC)</i>	8
PROTECTION DES ESPÈCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES À STATUT PRÉCAIRE	10
L'Atlas des habitats du chevalier cuirvé ( <i>Moxostoma hubbsi</i> ) du Saint-Laurent et de ses tributaires <i>Amélie Gagnon, Comité ZIP des Seigneuries</i>	10
Un complément aux plans de rétablissement : des plans de conservation. Une première pour la rainette faux-grillon de l'ouest de la Montérégie <i>Geneviève Audet, Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL)</i>	12
ESPACES BOISÉS : INITIATIVES ET DÉFIS DE PROTECTION	14
Protection et mise en valeur du corridor forestier du mont Saint-Bruno <i>Romy Bazo, Fondation du mont Saint-Bruno et Stéphane Tanguay, Nature-Action Québec</i>	14
Restauration et aménagement faunique du boisé des Pères <i>Érik Bassil, Comité écologique du Grand Montréal</i>	16
PROTECTION ET RESTAURATION DES BANDES RIVERAINES	18
Caractérisation des cours d'eau et de leur biodiversité à Laval <i>Richard Pelletier et Stéphanie Bourgault, Conseil régional de l'environnement de Laval</i>	18
Le cours d'eau Richer <i>Sébastien Rioux, Club Consersol Vert Cher</i>	20
CARTE DES PROJETS	22
PROJETS MILIEUX HUMIDES	24
Les résultats et constats de la planification écorégionale de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain <i>Louise Gratton, Conservation de la Nature Canada, région du Québec</i>	24
Plan de conservation des milieux humides de la région de la Montérégie <i>Isabelle Gibson, Canards Illimités</i>	24
La biodiversité des Tourbières-de-Lanoraie : impacts des activités humaines, <i>Stéphanie Pellerin, Université de Montréal, Département des sciences biologiques</i>	25
PROJETS ESPACES BOISÉS	25
L'invasion des forêts du Mont-Royal par l'érable de Norvège <i>Jacques Brisson, Université de Montréal, Institut de recherche en biologie végétale</i>	25
Conservation et mise en valeur du bois de l'Équerre, Laval <i>Sydney Godsmark, Corporation du bois de l'Équerre</i>	26

Projets espaces boisés (suite)	
Conserver le patrimoine naturel du Mont-Royal, un défi à relever <i>Eric Richard, Centre des Amis de la montagne</i>	26
Les espaces boisés : initiatives et défis de protection <i>Marc-André Guertin, Centre de la nature du mont Saint-Hilaire</i>	27
Protection des boisés agricoles péri-urbains de la ville de Longueuil dans le cadre du projet pilote « continuum ville-campagne » <i>Denis Dumont, ville de Longueuil</i>	27
Planification territoriale et protection des milieux naturels : entre velléité et effectivité des principes d'aménagement, le cas du Grand Coteau de la MRC Les Moulins <i>Martin Lapointe, Université de Montréal, candidat à la maîtrise d'urbanisme</i>	28
<b>PROJETS ESPÈCES À STATUT PRÉCAIRE</b>	<b>29</b>
Conservation ex-situ au Jardin botanique de Montréal : une police d'assurance pour l'avenir ? <i>Stéphane Bailleul, Jardin botanique de Montréal, Recherche et développement</i>	29
Situation de la salamandre cendrée sur le Mont-Royal <i>Sarah Noël, Université de Montréal, Département des sciences biologiques</i>	29
La conservation in situ du ginseng à cinq folioles dans le sud du Québec : plan d'action et de mise en œuvre <i>Andrée Nault, Biodôme de Montréal</i>	29
La rivière des Mille-Îles, ses habitats et ses espèces en péril <i>Jean Lauzon et Isabelle Mathieu, Éco-Nature</i>	30
L'union fait la force : un réseau d'intervenants régionaux pour la protection d'habitats d'espèces d'oiseaux en péril <i>Olivier Mathieu, Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO)</i>	31
Facteurs déterminant la distribution et l'abondance des chauve-souris dans les parcs de l'Île de Montréal <i>François Fabianek et Michel Delorme, Biodôme</i>	31
<b>PROJETS BANDES RIVERAINES</b>	<b>32</b>
Une plage dans l'Est, pourquoi pas ! <i>Chantal Rouleau, Comité ZIP Jacques-Cartier</i>	32
Parc régional de conservation et de mise en valeur de la rivière Saint-Jacques, Rive-Sud de Montréal <i>Luc Bergeron, Comité ZIP Ville-Marie</i>	32
Projet de chantier d'intervention en développement durable au ruisseau des Trente à Beloeil <i>Marcel Comiré, Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière de Richelieu</i>	33
Chantier du ruisseau Bernard à Otterburn Park, phase V <i>Marcel Comiré, Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière de Richelieu</i>	34
Comité du bassin versant du ruisseau Vacher <i>Yves Côté, Société d'aide au développement de la collectivité d'Achigan-Montcalm</i>	34
Une vision de mise en valeur de la région des rapides de Lachine et des bassins de La Prairie <i>Patrick Asch, Héritage Laurentien</i>	35
Projet de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole : bassin versant de la rivière Saint-Pierre <i>Valérie Dufour, Club conseil Profit-Eau-Sol</i>	36
<b>AUTRES PROJETS</b>	<b>36</b>
Société de biologie de Montréal	36
Bilan et orientations de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal <i>Daniel Hodder, Ville de Montréal, Direction des parcs et des espaces verts</i>	37
Les rapides du Cheval-Blanc <i>Daniel Oyama, Coalition verte</i>	37
Le Réseau de milieux naturels protégés : une présence discrète mais essentielle au mouvement de la conservation <i>Pierre Valiquette, Réseau de milieux naturels protégés (RMN)</i>	38
Quand protection du patrimoine et maintien de la biodiversité convergent <i>Martin Dorais, Conseil du patrimoine de Montréal</i>	39
Découvrir les doux pouvoirs du monarque <i>Hélène Boileau, Insectarium de Montréal / Muséums Nature Montréal</i>	39
La Politique de gestion de l'habitat du poisson, un outil de conservation et de protection <i>Nathalie Saint-Hilaire, Pêches et Océans Canada, Institut Maurice-Lamontagne</i>	40
Projet CERVEAU, un projet de développement durable <i>Denis Lechasseur, Ville de Boisbriand, Service de l'urbanisme</i>	41
GUEPE, un organisme qui s'implique pour la conservation de la biodiversité <i>Sophie Tessier, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)</i>	41
Gaïa, un outil d'aide à la gestion du territoire urbain <i>Stéphanie Duguay, GENIVAR</i>	42
Projet Écolo-Boulot, édition 2006-2007 <i>Martin Guillemette, coordonnateur du Groupe Information Travail</i>	42
<b>PROPOSITION DE COMITÉ DE SUIVI</b>	<b>43</b>
<b>TABLES DE DISCUSSION</b>	<b>44</b>

## MOT DE BIENVENUE

Il existe des raisons pour tenir un congrès sur la biodiversité, et ce n'est pas pour la célébrer. Comme Hubert Reeves l'a décrit lors d'une conférence prononcée il y a trois semaines, mettant en évidence les changements climatiques et la biodiversité, nous sommes fort probablement face à la sixième extinction qu'a connue la planète depuis que la vie s'est manifestée. Cette extinction menace la planète entière, et Montréal n'en est pas épargnée, loin de là. Le but de notre *Rendez-vous sur la biodiversité* est de faire le constat de la précarité des habitats et des espèces de la grande région de la métropole, et de mieux planifier les efforts visant à contrer leur dégradation.

Voici 25 ans que Nature Québec / UQCN est actif dans l'effort de protection et de conservation de l'environnement et, par cet événement, nous célébrons notre quart de siècle d'existence. Tout comme pour la biodiversité, que l'on voudrait célébrer mais dont le maintien et la protection constituaient les principales interventions de l'organisme pendant ce temps, la célébration de l'organisme lui-même est mitigée. Tout indique que les défis des 25 prochaines années seront davantage importants et exigeants que ceux auxquels nous avons fait face et que nous avons relevés depuis notre fondation.

La pression de la population y sera pour quelque chose, alors même que les régions du Québec connaissent des problèmes énormes et que leurs jeunes fuient vers la métropole et que, ajouté à cela, plus de un million de nouveaux arrivants ont fait croître la population de la métropole depuis les vingt-cinq dernières années. Cette croissance va de pair avec l'étalement urbain. Les couronnes sont devenues le centre de la ville. Ce phénomène, en cours depuis ma jeunesse, est source de problèmes de transports et de qualité de vie, mais également une des principales causes de la perte d'habitats et de la biodiversité. Pourtant, c'est ici dans le sud de la province que la biodiversité est, du moins était, la plus importante, même si elle est faible par rapport à la biodiversité qui se trouve sous les tropiques. Chacun cherche à protéger ce qu'il a...

Les chercheurs de l'UQAC affirment maintenant que l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent sont sur le bord de la mort biologique causée, en grande partie, par l'asphyxie de la vie qui se trouve dans leurs eaux. En remontant le fleuve, on rencontre d'autres problèmes, dont les remblais visant à « améliorer » le contact de la population avec le fleuve, le transport maritime et ses impacts et, pour les années à venir, un fleuve dont le niveau sera probablement plus bas, conséquence des changements climatiques.

Le *Rendez-vous* est justement cela, la convocation des principaux intervenants de la région dont les décisions et les gestes des prochaines années feront une différence. Nous sommes heureux de réunir pour cet exercice des représentants municipaux et gouvernementaux, tout comme des représentants de nombreux organismes communautaires et des individus qui, seuls ou en collaboration avec nous, feront leur part.

Afin d'atténuer l'impact de cette rencontre sur les écosystèmes, Nature Québec / UQCN essaie d'en faire un événement vert. Grâce à la collaboration de l'Hôtel Delta, nous minimiserons la production de déchets. Et en partenariat avec Sentiers urbains, 200 arbres seront plantés afin de compenser, du moins symboliquement, par leur capture de carbone lors de leur croissance, les émissions de gaz à effet de serres engendrées par les déplacements occasionnés par le *Rendez-vous*. Même nos efforts visant à contrer la dégradation comportent leurs effets pervers...



Harvey Mead



30

## Protection des milieux humides et couvert forestier dans la CMM (réseau vert et bleu)

*Pierre Bélanger,  
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)*

La région métropolitaine de Montréal se distingue particulièrement des autres régions métropolitaines nord-américaines puisqu'elle s'est développée sur un archipel. Ce dernier est issu d'un réseau hydrographique qui couvre plus de 12 % du territoire de la CMM et compte huit plans d'eau majeurs, avec le Saint-Laurent comme armature de base, qui se classe au 10<sup>e</sup> rang des plus grands cours d'eau du monde.

La mixité des milieux aquatiques et terrestres constitue un atout indéniable de l'agglomération et engendre les principaux éléments identitaires de la région, avec ses cours d'eau, ses berges et ses îles, auxquels se greffent les collines montréalaises et les bois. Le réseau hydrographique participe significativement à enrichir les écosystèmes, notamment en raison des fluctuations des niveaux d'eau. Les terres humides, quant à elles, représentent des secteurs où la rencontre de la terre et de l'eau crée un habitat riche, propice à la vie de nombreuses espèces animales et végétales. Elles se distinguent par leur dosage d'herbes et d'arbustes dans un substrat aquatique de profondeur et d'étendue variables, généralement sur de faibles superficies.

Les plans d'eau sont une composante de premier plan pour la qualité de vie, leur attrait étant indéniable ; ils représentent cependant des contraintes sur la sécurité de l'occupation humaine en raison, principalement, des inondations et des embâcles, dont l'ampleur varie dans le temps. L'attrait des rives donne lieu à d'importants développements résidentiels qui engendrent une privatisation ayant largement contribué à dénaturiser les berges, altérant l'écoulement des eaux et fragilisant la vitalité de la faune et de la flore. Par ailleurs, les milieux humides ne peuvent réalistement conserver leur caractère distinctif que dans la mesure où leurs sources d'alimentation sont également protégées.

On estime que les milieux humides couvrent environ 21 kilomètres carrés du territoire de la région métropolitaine ; cette superficie peut facilement être doublée, voire même triplée en y associant les sources d'alimentation. On réalise alors l'ampleur du territoire concerné face à une volonté de conservation.

Les bois, quant à eux, occupent plus de 63 000 hectares soit 16 % du territoire terrestre de la CMM. Ils sont en nette régression et si les tendances de la dernière décennie se maintenaient, tous les bois du territoire seraient disparus dans une trentaine d'années, étant à la fois menacés par l'urbanisation et par la mise en culture des terres. L'agglomération métropolitaine compte également une soixantaine d'aires protégées qui occupent au-delà de 20 000 hectares, soit près de 5 % du territoire, alors que *La Stratégie québécoise des aires protégées* cible à 8 % les superficies de terre et d'eau devant avoir un statut protégé.

Un premier enjeu métropolitain porte sur l'accroissement des espaces naturels à protéger et le pourcentage qui devrait être retenu, la situation actuelle étant nettement insuffisante. Le second enjeu, tributaire du premier, porte sur l'identification des aires à prioriser en prenant d'abord en considération les éléments identitaires à l'échelle métropolitaine. Le troisième enjeu, et sans doute le plus stratégique, a trait à la nécessaire bonification de l'instrumentation juridique actuellement à la disposition des organismes municipaux afin de permettre la protection des milieux naturels ; bien que l'acquisition constitue une approche adéquate et que les ententes sur une base volontaire soient souhaitables, l'ampleur des interventions nécessaires ne permet pas de se limiter à ces deux alternatives.



## La conservation des milieux naturels : coût ou investissement ?

*Jean-François Girard,  
Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)*

Les municipalités sont de plus en plus placées sur la ligne de front en matière d'environnement en général, et de conservation en particulier. Malgré une panoplie d'outils législatifs permettant aux pouvoirs municipaux d'intervenir, les élus hésitent à agir en raison des coûts prohibitifs des solutions traditionnelles (expropriation ou acquisition).

Pourtant, le développement effréné du territoire entraîne des coûts environnementaux importants (perte de la diversité biologique, récurrence des inondations, etc.), des externalités dont nos modèles décisionnels ne tiennent généralement pas compte. Néanmoins, ces externalités existent et sont supportées tôt ou tard par la population en général. Ces externalités constituent en fait une donnée économique qui devrait être prise en compte dans l'évaluation des coûts réels liés à la conservation des milieux naturels : ces investissements d'aujourd'hui sont susceptibles de nous faire économiser le coût de réparation des dommages qui seront évités plus tard.

Alors pourquoi ne pas intégrer, lors de la planification du développement d'un territoire, ces éléments naturels (ruisseaux, marais, etc.) ? Coulées vertes, parcs linéaires et réseaux d'espaces verts sont autant de nouvelles composantes de l'aménagement intégré du territoire. La présence de milieux naturels protégés tend d'ailleurs à faire augmenter la valeur foncière des propriétés situées dans leur

voisinage, et il existe une tendance ferme parmi la population qui désire de plus en plus avoir accès à des milieux naturels de qualité.

Il est vrai que, jusqu'à ce jour, la conservation des milieux naturels a surtout reposé sur les initiatives de l'État ou des municipalités, mais cela n'est pas et ne doit pas être l'apanage des pouvoirs étatiques. Ainsi, depuis quelques années, de plus en plus de citoyens décident de prendre en charge eux-mêmes, et de façon volontaire, la conservation des milieux naturels qu'ils fréquentent ou qui se trouvent près d'où ils habitent. Regroupés au sein d'organismes de conservation, ces citoyens participent directement à la conservation de ces milieux par la réalisation de projets d'intendance privée, aussi parfois appelée conservation volontaire. Ces groupes sont le signe d'un mouvement distinct au sein de nos collectivités, mouvement qui repose sur la prise en main d'une communauté par elle-même.

Aussi, nous croyons que les municipalités qui sauront rapidement prendre le virage de la conservation s'assureront de préserver et d'améliorer la qualité du milieu de vie de leurs citoyens. Une collaboration accrue et le développement de partenariats entre les pouvoirs municipaux et les organismes de conservation est certainement souhaitable afin de favoriser le succès et la pérennité des projets de conservation.



# CONFÉRENCES THÉMATIQUES

## PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

Salle Opus II, 10 h 15 - 11 h 00

1

### **La mise en réseau des milieux naturels de la CMM et les bénéfices associés à leur protection non seulement pour l'environnement et la biodiversité mais aussi pour les municipalités, les développeurs, les agriculteurs et les propriétaires privés**

*Patrick Asch, Héritage Laurentien*

3,4 millions de personnes occupent les 3750 km<sup>2</sup> de la CMM, ce territoire étant généralement considéré comme urbain. Pourtant, 16 % de sa superficie est boisée tandis que 12 % est aquatique. De plus, 58 % du territoire est agricole. Il possède 49 % de l'industrie agricole et agroalimentaire du Québec. Nous devons donc constater que la CMM est bien plus qu'un simple milieu urbain.

Malgré la diversité de milieux couvrant le territoire, la protection des milieux naturels et de la diversité biologique de la CMM demeure une tâche difficile. Trop souvent, elle est mise en opposition directe au besoin des municipalités de se financer par des nouveaux développements générant des impôts fonciers, au besoin des agriculteurs d'augmenter la superficie de leurs territoires de production ou au droit des développeurs de faire ce qu'ils veulent sur leur propriété. Trop souvent, les simples bienfaits écologiques à eux seuls ne semblent pas faire le poids. Pourtant, il existe de nombreuses données démontrant que la protection de milieux naturels comporte une multitude de bénéfices dont plusieurs pertinents aux municipalités, aux

développeurs, aux agriculteurs ou aux propriétaires privés. À cette fin, l'équipe d'Héritage Laurentien a tenté de rassembler diverses données démontrant que chacun de ces intervenants peut bénéficier de la protection de milieux naturels.

Cependant, la protection des milieux naturels autour de la CMM est très souvent considérée à l'échelle d'un seul site, sans qu'il y ait de mise en réseau des milieux naturels. Ceci limite l'ensemble des bénéfices qu'ils peuvent comporter. À cette fin, de nombreuses métropoles ont, à travers la planète, mis en réseau leurs espaces verts et bleus avec divers bénéfices économiques, récréatifs, sociaux, touristiques et environnementaux. Elles ont opté pour un développement de leur territoire qui vise tant la protection de l'environnement et de la diversité biologique que le développement économique et les préoccupations sociales. Est-il possible de mettre en réseau les milieux naturels de la CMM et d'y favoriser un développement davantage durable ? Quelles méthodes ont été utilisées dans les autres métropoles ? Quelles alternatives s'appliquent le mieux à la CMM ?



# CONFÉRENCES THÉMATIQUES

## PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES

Salle Opus II, 10 h 15 - 11 h 00

### 2 Le Programme de surveillance des marais dans la CMM

Andrew Coughlan,  
Études d'Oiseaux Canada (ÉOC)

Ensemble, les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent constituent le plus grand système d'eau douce de la planète. Toutefois, le principal danger qui menace l'intégrité de cet impressionnant écosystème est la perte de milieux humides sains. Près de 80 % de la superficie des terres humides du Saint-Laurent présente au début de la colonisation a aujourd'hui disparu, principalement parce que les marais ont été asséchés et remblayés à des fins d'aménagement.

Études d'Oiseaux Canada (ÉOC) est un organisme à but non lucratif. Sa mission est d'accroître la compréhension, l'appréciation et la conservation des oiseaux et de leurs habitats au Canada et ailleurs. À fin de réaliser cette mission, ÉOC gère plusieurs programmes de surveillance à long terme menés par des bénévoles, dont le *Programme de surveillance des marais* (PSM). Les objectifs de ce programme sont de mieux :

- connaître la répartition, l'abondance et la diversité des oiseaux de marais;
- décrire la relation entre certaines espèces cibles et leurs habitats;
- évaluer la santé des marais en se servant des oiseaux comme bio-indicateurs;
- sensibiliser le grand public à l'importance de conserver la biodiversité des marais.

Le PSM réalisé par ÉOC a été créé en 1995 dans le bassin des Grands Lacs afin de favoriser la conservation et la remise en état des marais du Canada et des États-Unis. En 2003, ÉOC et Environnement Canada de la région du Québec ont créé un partenariat afin que ce projet s'étende aux marais du Québec. Cette démarche s'insère dans le *Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Québec* qui vise à promouvoir et mettre en œuvre les buts et objectifs généraux exprimés dans le *Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada*.

Bien que le PSM se concentre sur le bassin du Saint-Laurent, il s'applique à tous les marais du Québec. Le principe derrière le PSM est l'installation de points d'écoute à travers tout le Québec, dont la région de Montréal. En 2006, environ une soixantaine de marais ont été inventoriés et 120 espèces d'oiseaux ont été observées ou entendues. Tout comme en 2004 et 2005, quelques mentions d'espèces rares ont été rapportées par les participants du programme.

Il n'existe qu'un site sur l'île de Montréal; néanmoins, il y en a deux à Laval, un sur l'Île-Bizard, deux à proximité de Boucherville, un à Longueuil, un à Châteauguay, un à Vaudreuil-Dorion, et enfin un dans le parc d'Oka et un à Terrebonne.



# CONFÉRENCES THÉMATIQUES

## PROTECTION DES ESPÈCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES À STATUT PRÉCAIRE

Salle Vivaldi, 10 h 15 - 11 h 00

23

### L'Atlas des habitats du chevalier cuivré (*Moxostoma hubbsi*) du Saint-Laurent et de ses tributaires

Amélie Gagnon,  
Comité ZIP des Seigneuries

Le chevalier cuivré, la seule espèce vertébrée endémique au Québec, est un acteur unique et substantiel au niveau de la biodiversité du Canada. Sa répartition géographique est limitée à l'amont de la vallée du Saint-Laurent : dans le corridor fluvial et dans de rares tributaires. La situation précaire de sa population lui a valu d'être la première espèce désignée menacée au Québec en vertu de la *Loi sur les espèces vulnérables et menacées*. Il fait l'objet de plusieurs études majeures visant son rétablissement.

L'habitat du chevalier cuivré subit diverses pressions reliées à l'altération du régime hydrologique, aux opérations de dragage, au remblayage, à la navigation de plaisance, aux pêches accidentelles et à d'autres usages et aménagements du territoire.

Il est nécessaire de localiser les espèces et leurs habitats pour prendre des actions concrètes de conservation et ainsi diminuer les menaces auxquelles ils sont confrontés. Nous avons donc créé un *Atlas des habitats du chevalier cuivré* tout en le mettant en relation avec ces diverses menaces. Durant l'année 2004, grâce au projet de télémétrie, nous avons été en mesure de caractériser son habitat ; il était maintenant important d'utiliser ces données afin de protéger le milieu que le chevalier occupe.

L'*Atlas des habitats du chevalier cuivré* représente une synthèse des connaissances géoréférencées acquises sur cette espèce. L'*Atlas* lie les observations qui ont été faites par le passé à la modélisation.

Le projet visait à caractériser l'habitat du chevalier cuivré en vue de modéliser les habitats potentiels dans le Saint-Laurent fluvial, du lac Saint-Louis au lac Saint-Pierre. Cette caractérisation de l'habitat a permis (1) de produire l'*Atlas des habitats du chevalier cuivré*, un outil essentiel pour la prise de décision concernant cette espèce unique au Québec; (2) de réaliser une analyse et des recommandations sur l'impact du niveau d'eau et (3) d'identifier les habitats à protéger et les actions à enclencher.

Le projet rejoignait également plusieurs stratégies et actions soulevées dans le nouveau *Programme de rétablissement pour la survie du chevalier cuivré (Moxostoma hubbsi) 2004-2008*.

L'*Atlas* fournit des caractéristiques permettant de sélectionner des lieux de réintroduction permettant la survie des individus. Il est un outil primordial dans la priorisation des sites à protéger et pour décrire l'habitat essentiel du chevalier cuivré dans son aire de distribution. Se basant sur les données de caractérisation obtenues par la télémétrie, cet atlas permet d'identifier les habitats utilisés par le chevalier selon les saisons. Il donne des indications sur la gestion des niveaux de l'eau et identifiera les habitats à conserver. L'*Atlas* sert d'outil de prise à la décision aux diverses instances (villes, municipalités, MDDEP, MRNF, MAPAQ, MPO, Transports Canada et Québec) lors de l'analyse de projet touchant les cours d'eau (fleuve et tributaires).



# CONFÉRENCES THÉMATIQUES

## PROTECTION DES ESPÈCES FAUNIQUES ET FLORISTIQUES À STATUT PRÉCAIRE

Salle Vivaldi, 10 h 15 - 11 h 00

### 24 Un complément aux plans de rétablissement : des plans de conservation. Une première pour la rainette faux-grillon de l'ouest de la Montérégie

Geneviève Audet,  
Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL)

Le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil a initié au printemps 2004 un important projet visant la conservation des habitats de la rainette faux-grillon de l'ouest en Montérégie.

Cette espèce était abondante dans les années 1950, mais à cause des importants déclinés observés, elle a été désignée vulnérable en 2000. Au Québec, son aire de répartition est restreinte au sud de la Montérégie et de l'Outaouais. Depuis sa désignation, il existe un plan de rétablissement de l'espèce. Jusqu'à récemment, les actions de l'équipe de rétablissement étaient situées au niveau de l'acquisition de connaissances sur l'espèce, mais ne visaient pas à fond la protection des habitats.

Pour combler cette lacune, un important inventaire a été réalisé en 2004 par Isabelle Picard et Jean-François Desroches, avec le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil. Cet inventaire a permis de situer précisément les habitats essentiels de la rainette faux-grillon de l'ouest en Montérégie. À la suite de cet inventaire, une évaluation de la priorité de conservation de

ces habitats a été complétée en 2005 afin d'orienter les futures démarches de conservation.

Ces démarches ont pris la forme de plans de conservation. Ces plans de conservation sont spécifiques à une municipalité ou à un propriétaire d'importance, tel Hydro-Québec. Avec l'aide des autres membres de l'équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'ouest au Québec et de bénévoles, le premier *Plan de conservation de la rainette faux-grillon de l'ouest en Montérégie*, réalisé pour la ville de Boucherville, a été rendu public en août 2006.

On retrouve dans ce plan de conservation une mise en contexte qui situe l'espèce, son importance et l'importance de conserver ses habitats. On y explique les principes qui doivent guider la conservation et on définit ce qui devrait être conservé pour assurer la pérennité de l'espèce et de ses habitats.

Le projet a été financé par la Fondation de la faune du Québec et le *Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril* du gouvernement du Canada.



# CONFÉRENCES THÉMATIQUES

## ESPACES BOISÉS : INITIATIVES ET DÉFIS DE PROTECTION

Salle Opus II, 11 h 15 - 12 h 00

### 6 Protection et mise en valeur du corridor forestier du mont Saint-Bruno

*Romy Bazo, Fondation du mont Saint-Bruno  
Stéphane Tanguay, Nature-Action Québec*

#### *Région ciblée par le projet*

Le territoire du projet est situé dans les Basses-terres du Saint-Laurent, et plus précisément dans la plaine du haut Saint-Laurent, soit dans la région montréalaise, sur la rive sud de la Communauté métropolitaine de Montréal. Le secteur 1 englobe environ 450 hectares d'habitats limitrophes au parc national du Mont-Saint-Bruno et chevauche les municipalités de Saint-Bruno-de-Montarville, de Sainte-Julie et de Saint-Basile-le-Grand. Le secteur 2 couvre un territoire de plus de 100 km<sup>2</sup> et fait état d'un corridor forestier en lien avec le secteur 1. Une quinzaine de municipalités de 5 MRC différentes se retrouvent dans ce secteur.

#### *Objectif*

La phase II du projet de protection et de mise en valeur du corridor du mont Saint-Bruno et de ses corridors s'inscrit dans la continuité de la phase I. Le projet vise à créer une zone tampon au pourtour du Parc national du Mont-Saint-Bruno et à protéger l'intégrité des boisés d'importance qui forment des corridors forestiers de part et d'autre de cette colline montréalaise, de manière à contrer la perte et la fragmentation de l'habitat de plusieurs espèces à statut précaire.

#### *Description succincte des activités*

- 1) Inventaires et caractérisations : les données déjà existantes seront rassemblées et des inventaires sur le terrain viendront compléter les informations manquantes ou valider celles déjà disponibles. Nos efforts porteront en priorité sur les propriétés pour lesquelles les données existantes laisseront apercevoir qu'elles recèlent des éléments sensibles d'importance.
- 2) Identification des propriétaires et de l'utilisation du territoire : une base de données sur les différents propriétaires et leur propriété, de même que les usages qui y prennent place ou les menaces s'y trouvant, sera constituée. Un effort sera aussi consenti pour répertorier et entrer en contact avec les divers intervenants (association, groupe de défense, etc.) qui œuvrent dans la région au niveau des milieux naturels.
- 3) Poursuite des actions d'intendance : l'objectif de ces rencontres sera d'informer et/ou de sensibiliser le propriétaire aux différentes options de conservation et d'évaluer leur niveau d'intérêt à s'engager dans l'une ou l'autre des options.
- 4) Promotion de la foresterie durable : nous inaugurerons, avec la phase II, la promotion de la foresterie durable, en appliquant le modèle du plan d'aménagement multiressources avec options de conservation comme moyen de faire changer les pratiques usuelles d'exploitation forestière.
- 5) Concertation : finalement, nous maintiendrons et augmenterons les opportunités de concertation avec les différents organismes œuvrant sur le territoire et nous suivrons l'actualité régionale en matière de protection des milieux naturels et des espèces en péril.



# CONFÉRENCES THÉMATIQUES

## ESPACES BOISÉS : INITIATIVES ET DÉFIS DE PROTECTION

Salle Opus II, 11 h 15 - 12 h 00



### 7 Restauration et aménagement faunique du boisé des Pères

*Erik Bassil, Comité écologique du Grand Montréal*

Les objectifs de ce projet sont : protection, restauration et aménagement faunique du boisé des Pères dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (finaliste aux Phénix de l'environnement 2004). Dans le cadre de ce projet débuté en 1999, quatre phases ont été réalisées à ce jour, pour un investissement dépassant les 400 000 \$.

Plusieurs interventions ont été réalisées :

- la consolidation du terrain;
- l'enlèvement de déchets de toutes sortes (domestiques, construction, biomédicaux, etc.);
- le développement de méthodes d'éradication du *Rhamnus cathartica* (arbuste envahissant des milieux naturels);
- la plantation de milliers d'arbres, d'arbustes et d'herbacées indigènes typiques à l'érablière à caryers;
- la réintroduction d'espèces végétales protégées;
- l'installation de nichoirs pour l'avifaune du boisé;
- la mise en place d'un partenariat durable avec l'arrondissement;
- le changement de zonage afin d'assurer la pérennité du site;
- la restauration d'un milieu humide permettant la réintroduction d'amphibiens.

De nombreux problèmes ont été solutionnés au cours des ans et les solutions sont trop nombreuses pour être énumérées.



# CONFÉRENCES THÉMATIQUES

## PROTECTION ET RESTAURATION DES BANDES RIVERAINES

Salle Vivaldi, 11 h 15 - 12 h 00

### 14 Caractérisation des cours d'eau et de leur biodiversité à Laval

*Richard Pelletier et Stéphanie Bourgault,  
Conseil régional de l'environnement de Laval*

La région de Laval enregistre depuis quelques années un taux de croissance et de développement sans précédent. Devant cette situation, le CRE de Laval a orienté depuis 2000 ses efforts en faveur de la conservation des milieux naturels, lesquels risquent de disparaître en bonne partie sous la pression de l'urbanisation.

La conservation de ces milieux fragiles, particulièrement en région urbaine, est une condition essentielle au maintien de la biodiversité, et une meilleure connaissance de ces éléments naturels constitue un outil de base pour assurer leur protection. En ce sens, les travaux du CRE relatifs aux milieux humides depuis 2000 ont eu des répercussions indéniables sur la protection de ceux-ci. C'est dans cet esprit que la CRE de Laval a entrepris une étude afin de mieux cerner la situation des cours d'eau sur le territoire lavallois.

Au cours de l'été 2006, le CRE a réalisé la caractérisation de sept ruisseaux. Les cours d'eau retenus présentent un potentiel écologique significatif, ils sont tous localisés en zone blanche et subissent une grande pression liée au développement urbain.

La caractérisation consiste à évaluer différents paramètres physiques et biologiques des cours d'eau, selon un découpage en tronçons relativement homogènes. Les critères retenus pour la « fiche terrain » détaillent dans un premier temps les observations en lien avec le milieu ambiant (secteur agricole, résidentiel, milieu humide, industriel, etc.) et la localisation par des

coordonnées GPS du tronçon. Dans un deuxième temps, les informations recueillies permettent de décrire l'aspect physique du ruisseau. Est-ce que le tracé est d'apparence naturelle ou anthropique? Observe-t-on des aménagements? Quelle est la profondeur de l'eau? Contient-elle des matières en suspension? Si un talus est observé, quelle en est la pente? Est-il stable? De plus, des informations qualitatives sur les strates de végétation ont été notées pour chaque tronçon. Il s'agissait essentiellement d'information sur la présence ou l'absence des différentes strates et leur densité.

Dans un troisième temps, une équipe de biologistes a dressé la liste des espèces animales et végétales rencontrées dans le littoral et dans la bande riveraine. Les données ont été intégrées dans une base de données Access et couplé à un système d'information géographique (SIG) afin de permettre une analyse plus poussée des observations réalisées sur le terrain.

Le projet se poursuivra en 2007 afin de caractériser un plus grand nombre de ruisseaux. Une meilleure connaissance de l'état des cours d'eau de l'île Jésus permettra de mieux les protéger et d'assurer leur intégration harmonieuse à la trame urbaine plutôt que de les voir disparaître dans une canalisation. Malheureusement, plusieurs tronçons ont ainsi disparu au fil du temps, et ce, malgré l'entrée en vigueur en 1987 de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.



# CONFÉRENCES THÉMATIQUES

## PROTECTION ET RESTAURATION DES BANDES RIVERAINES

Salle Vivaldi, 11 h 15 - 12 h 00

### 15 Le cours d'eau Richer

*Sébastien Rioux, Club Consersol Vert Cher*

Le Club Consersol Vert Cher, fondé à l'été 1997, est au fait que la démarche d'un processus de développement durable passe assurément par la concentration des actions agroenvironnementales à l'intérieur d'un bassin versant. Le fait de profiter de l'expertise et de l'implication d'un grand nombre d'intervenants maximise les chances de réussite d'une telle initiative.

L'acceptation du projet *Le bassin du ruisseau Richer : une communauté qui s'investit pour la biodiversité* au Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole de la Fondation de la faune du Québec et de l'Union des producteurs agricoles représente pour le Club Consersol Vert Cher l'occasion de montrer qu'environnement et agriculture ne sont pas deux termes mutuellement exclusifs.

Le bassin versant du ruisseau Richer reflète parfaitement le portrait d'un écosystème extrêmement modifié, où une agriculture intensive est pratiquée depuis des décennies. Toutefois, un fait intéressant à souligner vient du fait que cette région possède une grande diversité dans l'utilisation des sols par les différents types de cultures. Ces espaces recèlent une importance non négligeable au niveau faunique, car plusieurs espèces de petits mammifères et d'oiseaux affectionnent tout particulièrement ces habitats. En somme, ce territoire a la capacité de représenter un véritable laboratoire de restauration de la biodiversité, car contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'est pas exempt de vie.

Les actions que nous entreprendrons dans le cadre du *Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole* ont pour but d'améliorer divers aspects des habitats floristiques et fauniques. Dans un premier temps, nous envisageons la stabilisation et la végétalisation des berges, la plantation de haies brise-vent et la protection des bandes riveraines.

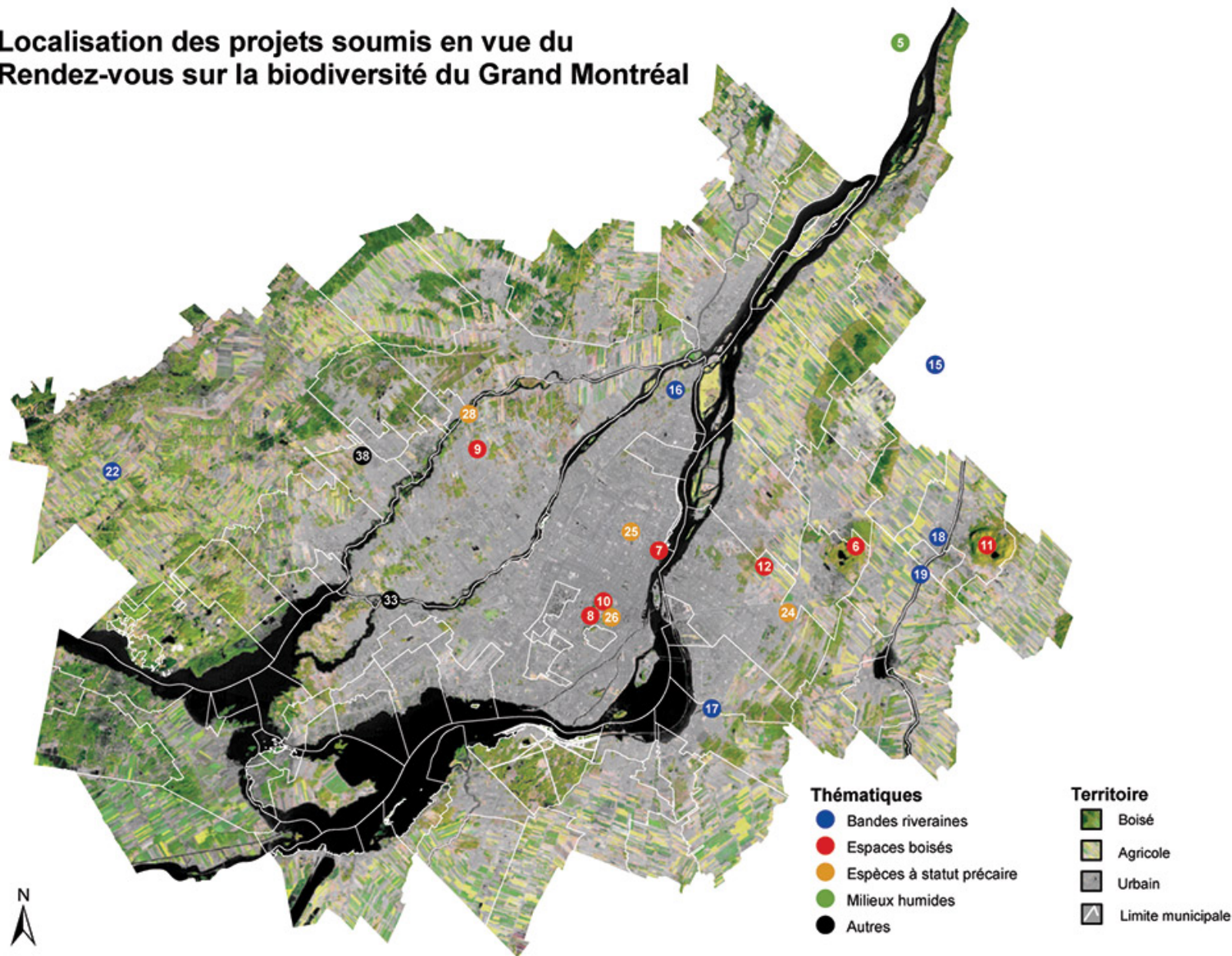
Ces aménagements amélioreront la qualité des cours d'eau tout en créant des habitats de reproduction et des corridors de déplacement pour plusieurs espèces de plantes aquatiques, de poissons, d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux.

Dans un deuxième temps, l'installation de nichoirs à Merle bleu de l'Est, à Hironnelle bicolore et à Crécerelle d'Amérique, l'implantation de haies brise-vent/bande riveraine composées de produits forestiers non ligneux (PFNL) et la création de zones tampons composées de plantes herbacées aux abords des cours d'eau sont toutes des mesures qui viseront directement à accroître les populations de ces oiseaux.

Pour ce faire, le Club Consersol Vert Cher pourra compter sur la participation de nombreux partenaires régionaux dont : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, le Comité de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR), l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal, le Centre de la nature du mont Saint-Hilaire, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement et le comité de l'environnement de Saint-Marc-sur-Richelieu.



## Localisation des projets soumis en vue du Rendez-vous sur la biodiversité du Grand Montréal



Sources : Spatiocarte du Québec, ministère des Ressources naturelles du Québec, échelle 1:250 000.  
Découpages administratifs, ministère des Ressources naturelles du Québec, échelle 1:20 000, 2006.

Réalisation : Nature Québec / UQCN, 2006

## PROJETS SOUMIS EN VUE DU RENDEZ-VOUS SUR LA BIODIVERSITÉ DU GRAND MONTRÉAL

Les projets soumis en vue du *Rendez-vous sur la biodiversité du Grand Montréal* sont répertoriés ci-dessous. La carte ci-dessus ne présente qu'une partie des projets soumis. Les projets dont l'étendue couvre un partie de la CMM (\*), couvre l'ensemble du territoire de la CMM (\*\*) ou dépasse les limites de la CMM (\*\*\*) n'ont pas été localisés sur la carte.

### Milieux humides

- 1\*\* La mise en réseau des milieux naturels de la CMM et les bénéfiques associés à leur protection non seulement pour l'environnement et la biodiversité mais aussi pour les municipalités, les développeurs, les agriculteurs et les propriétaires privés, *Héritage Laurentien*, p. 6.
- 2\*\* Le Programme de surveillance des marais dans la CMM, *Études d'oiseaux Canada*, p. 8.
- 3\*\*\* Les résultats et constats de la planification écorégionale de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain : résultats et proposition de mise en œuvre, *Conservation de la Nature Canada, région du Québec*, p. 24.
- 4\*\*\* Plan de conservation des milieux humides de la région de la Montérégie, *Canard Illimités*, p. 24.
- 5 La biodiversité des Tourbières-de-Lanoraie : impacts des activités humaines, *Université de Montréal*, p. 25.

### Espaces boisés

- 6 Protection et mise en valeur du corridor forestier du mont Saint-Bruno, *Fondation du mont Saint-Bruno / Nature-Action Québec*, p. 14.
- 7 Restauration et aménagement faunique du boisé des Pères, *Comité écologique du Grand Montréal*, p. 16.
- 8 L'invasion des forêts du Mont-Royal par l'érable de Norvège, *Université de Montréal*, p. 25.
- 9 Conservation et mise en valeur du bois de l'Équerre à Laval, *Corporation du bois de l'Équerre*, p. 26.
- 10 Conserver le patrimoine naturel du Mont-Royal, un défi à relever, *Centre des Amis de la montagne*, p. 26.
- 11 Les espaces boisés : initiatives et défis de protection, *Centre de la nature du mont Saint-Hilaire*, p. 27.
- 12 Protection des boisés agricoles périurbains de la Ville de Longueuil dans le cadre du projet pilote « continuum ville-campagne », *Ville de Longueuil, Direction de l'aménagement et du développement du territoire*, p. 27.
- 13\* Planification territoriale et protection des milieux naturels : entre velléité et effectivité des principes d'aménagement, le cas du Grand

Coteau de la MRC Les Moulins, *Université de Montréal, département de l'urbanisme*, p. 28.

### Bandes riveraines

- 14\* Caractérisation des cours d'eau et de leur biodiversité à Laval, *CRE de Laval*, p. 18.
- 15 Le cours d'eau Richer, *Club Consersol Vert Cher*, p. 20.
- 16 Une plage dans l'est, pourquoi pas !, *Comité ZIP Jacques-Cartier*, p. 32.
- 17 Parc régional de conservation et de mise en valeur de la rivière Saint-Jacques, Rive sud de Montréal, *Comité ZIP Ville-Marie*, p. 32.
- 18 Projet de chantier d'intervention en développement durable au ruisseau des Trente à Beloeil, *Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)*, p. 33.
- 19 Chantier du ruisseau Bernard à Otterburn Park, phase V, *Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)*, p. 34.
- 20\* Comité du bassin versant du ruisseau Vacher, *SADC Achigan-Montcalm*, p. 34.
- 21\* Une vision de mise en valeur de la région des rapides de Lachine et des bassins de La Prairie, *Héritage Laurentien*, p. 35.
- 22 Projet de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole : bassin versant de la rivière Saint-Pierre, *Club conseil Profit-Eau-Sol*, p. 36.

### Espèces à statut précaire

- 23\*\*\* L'Atlas des habitats du chevalier cuirvé du Saint-Laurent et de ses tributaires, *Comité ZIP des Seigneuries*, p. 10.
- 24 Un complément aux plans de rétablissement : des plans de conservation. Une première pour la rainette faux-grillon de l'ouest de la Montérégie, *Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL)*, p. 12.
- 25 Conservation ex-situ du Jardin botanique de Montréal : une police d'assurance pour l'avenir ?, *Jardin botanique de Montréal, Recherche et développement*, p. 29.
- 26 Situation de la salamandre cendrée sur le Mont-Royal, *Université de Montréal, département des sciences biologiques*, p. 29.
- 27\*\*\* La conservation in situ du ginseng à cinq folioles dans le sud du Québec : plan d'action

et de mise en œuvre, *Biodôme de Montréal*, p. 29.

- 28 La rivière des Mille-Îles, ses habitats et ses espèces en péril, *Éco-Nature de Laval*, p. 30.
- 29\*\*\* L'union fait la force : un réseau d'intervenants régionaux pour la protection d'habitats d'espèces d'oiseaux en péril, *Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO)*, p. 31.

### Autres

- 30\*\* Protection des milieux humides et couvert forestier dans la CMM (réseau vert et bleu), *Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)*, p. 2.
- 31\*\*\* La conservation des milieux naturels : coût ou investissement ?, *Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)*, p. 4.
- 32\* Bilan et orientations de la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal, *Ville de Montréal, Direction des parcs et des espaces verts*, p. 36.
- 33 Les rapides du Cheval blanc, *Coalition verte*, p. 37.
- 34\*\*\* Le Réseau de milieux naturels protégés : une présence discrète mais essentielle au mouvement de la conservation, *Réseau de milieux naturels protégés (RMN)*, p. 38.
- 35\* Quand protection du patrimoine et maintien de la biodiversité convergent, *Conseil du patrimoine de Montréal*, p. 39.
- 36\*\*\* Découvrir les doux pouvoirs du monarque, *Insectarium de Montréal / Muséums Nature Montréal*, p. 39.
- 37\*\*\* La politique de gestion de l'habitat du poisson, un outil de conservation et de protection, *Pêches et Océans Canada, Institut Maurice-Lamontagne, Direction de la gestion de l'habitat du poisson*, p. 40.
- 38 Projet CERVEAU, un projet de développement durable, *Ville de Boisbriand, service de l'urbanisme*, p. 41.
- 39\* GUEPE, un organisme qui s'implique pour la conservation de la biodiversité, *Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)*, p. 41.
- 40\*\*\* Gaïa, un outil d'aide à la gestion du territoire urbain, *GENIVAR*, p. 42.
- 41\*\* Projet Écolo-Boulot (édition 2006-2007), *Groupe Information Travail*, p. 42.

*Rendez-vous* sur la biodiversité

Les milieux naturels du Grand Montréal : bilan et perspectives (11 novembre 2006)

# PROJETS MILIEUX HUMIDES

## 3 Les résultats et constats de la planification écorégionale de la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain

*Louise Gratton, Conservation de la Nature Canada, région du Québec*

La planification écorégionale vise à documenter la répartition naturelle de la biodiversité d'une région écologique afin d'établir un portefeuille de sites qui, s'ils étaient protégés ou gérés en conséquence, permettraient d'assurer la survie à long terme de populations viables d'espèces indigènes jugées prioritaires pour la conservation de la biodiversité et de tous les types de communautés naturelles représentées dans la région. La démarche méthodologique se base sur des objectifs écologiques quantifiables qui se traduisent par la sélection d'une série de sites spécifiques répartis en fonction d'un cadre écologique de référence.

Les projets de planification écorégionale furent initiés par Conservation de la Nature Canada au début des années 2000 dans les 14 écorégions les plus à risque. Le Québec comporte deux écorégions prioritaires : la vallée du Saint-Laurent et du lac Champlain, et les Appalaches.

Ce plan de conservation vise dans un premier temps à valider et guider les activités de Conservation de la Nature dans le futur mais aussi celles des autres intervenants du milieu de la conservation. Cependant, cet exercice réalisé avec la collaboration de nombreux partenaires n'est que la première composante d'une approche intégrée. Les étapes subséquentes voient à sa mise en œuvre, c'est-à-dire le développement de stratégies pour des sites jugés prioritaires, la réalisation d'actions de conservation et l'évaluation du succès des actions entreprises.

## 4 Plan de conservation des milieux humides de la région de la Montérégie

*Isabelle Gibson, Canards Illimités*

### Savoir, agir, sensibiliser

Pour obtenir des résultats concrets en termes de conservation des milieux humides, il faut impérativement les cartographier et dresser leur portrait en donnant un aperçu des pressions qu'ils subissent et des conséquences de leur dégradation ou de leur disparition (SAVOIR). Il faut par la suite développer des outils qui permettront de les conserver (AGIR). Enfin, il faut promouvoir les biens et services essentiels et gratuits que les milieux humides fournissent à la collectivité (SENSIBILISER). Par ailleurs, il est primordial de s'adapter aux besoins spécifiques des différentes instances agissant sur le territoire et l'approche par région administrative a été choisie car c'est à cette échelle que s'administrent les lois, règlements et programmes gouvernementaux et que se planifie l'aménagement du territoire par les instances municipales.

Le *Plan de conservation des milieux humides de la région de la Montérégie* représente le deuxième d'une série de 17 plans régionaux qui couvriront, à terme, l'ensemble du Québec. Il fournit une base de connaissance identique pour tous et un appui aux différents organismes provinciaux, régionaux et municipaux facilitant ainsi l'élaboration et l'application de mesures de conservation appropriées.

### Une démarche développée en partenariat

Les plans régionaux de conservation des milieux humides sont issus d'une entente de partenariat articulée autour d'une vision commune de la conservation des milieux humides. Les partenaires de Canards Illimités Canada dans le cadre de cette démarche sont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, le ministère de l'Environnement du Canada, ainsi que Pêches et Océans Canada.

## La biodiversité des Tourbières-de-Lanoraie : impacts des activités humaines

Stéphanie Pellerin, Université de Montréal,  
Département des sciences biologiques

Le complexe des Tourbières-de-Lanoraie (75,8 km<sup>2</sup>), situé à environ 40 km au nord-est de Montréal, est le plus grand complexe de milieux humides du sud du Québec et l'un des derniers grands milieux naturels de la grande région métropolitaine. Toutefois, soumis à de fortes pressions des milieux agricole et urbain, sa superficie diminue inexorablement. Ainsi, là où les dépôts organiques sont toujours présents, les perturbations humaines (déboisement, drainage, etc.) sont omniprésentes. Bien qu'il soit indéniable que ces activités risquent à court et à moyen terme d'entraîner des changements importants dans la dynamique écologique et hydrologique des tourbières, la nature exacte des changements encourus demeure incertaine. Afin de préserver la biodiversité à long terme de ce milieu, il est donc primordial et urgent de comprendre et de quantifier les impacts des pressions humaines sur la composition végétale du complexe, de déterminer l'influence des variables abiotiques (pH, épaisseur du dépôt, etc.) et des perturbations anthropiques sur ses composantes floristiques et de proposer certaines pistes d'aménagement afin de permettre la sauvegarde à long terme de ce milieu exceptionnel.

Selon une cartographie préliminaire, près de 30 % du complexe aurait été perturbé par les activités humaines, et principalement par les activités agricoles, les coupes forestières, l'extraction de matières organiques et l'expansion urbaine. Les premiers inventaires floristiques indiquent que la biodiversité floristique du complexe est relativement élevée avec plus de 260 espèces. Les principaux groupements végétaux sont : l'érablière rouge à *Thuja occidentalis*, l'aulnaie à *Ilex verticillata*, la bétulaie grise à érable rouge et l'éricaçaie. Certains habitats d'intérêt pour la conservation, tels une pinède blanche de plus de 70 ans sur sol organique épais et un noyau ombrotrophe peu perturbé ont aussi été identifiés. Finalement, selon les premières analyses, les principales variables qui influencent la composition végétale du complexe sont : la coupe forestière, le pH, le niveau de la nappe phréatique, la surface terrière, la conductivité de l'eau et l'épaisseur du dépôt.



## PROJETS ESPACES BOISÉS

### L'invasion des forêts du Mont-Royal par l'érable de Norvège

Jacques Brisson, Université de Montréal, Institut  
de recherche en biologie végétale

Les forêts feuillues du nord-est de l'Amérique du Nord ont été relativement épargnées par les invasions d'espèces végétales exotiques comparativement à d'autres écosystèmes comme les milieux humides. Le cas de l'invasion de l'érable de Norvège (*Acer platanoides*) dans les boisés urbains et périurbains constitue cependant une exception notable.

Originaire d'Europe, l'érable de Norvège est parmi les espèces les plus utilisées comme arbre de rue en Amérique du Nord, et cette espèce s'est rapidement naturalisée, faisant craindre un impact sur la diversité des habitats naturels et sur la flore indigène. Au Mont-Royal, le phénomène est particulièrement inquiétant, la pression d'invasion provenant non seulement des arbres de rue, mais également d'individus plantés dans le parc même il y a quelques décennies, alors qu'on voulait restaurer certains sites plus dégradés.

Aidé par une prodigieuse production de semences, l'érable de Norvège s'établit progressivement dans les sous-bois des portions plus naturelles du parc. On estime que, dès la prochaine génération d'arbres, il dépassera l'érable à sucre en dominance dans la canopée, menaçant ainsi l'intégrité écologique de l'écosystème. Pourtant, le phénomène passe plutôt inaperçu, notamment parce qu'il ressemble tant à l'érable à sucre qu'il remplace.

Parce qu'il se situe dans un milieu naturel fortement fréquenté et connu, qu'il implique une espèce arborescente, et que le phénomène est peu apparent malgré sa sévérité, le cas de l'invasion de l'érable de Norvège au Mont-Royal constituera un défi, mais aussi une opportunité de sensibiliser le public à l'importance de gérer les espèces invasives.

## Conservation et mise en valeur du bois de l'Équerre, Laval

*Sydney Godsmark, Corporation du bois de l'Équerre*

Au Québec, la forêt feuillue dont fait partie le bois de l'Équerre couvre l'extrême sud du territoire. Elle est a été le plus profondément touchée par l'activité humaine. Une parcelle du milieu forestier dans la portion la plus à l'est du bois de l'Équerre possède un statut d'écosystème forestier exceptionnel (EFE) selon le ministère des Ressources naturelles du Québec, et subit actuellement une très forte pression de la part du développement résidentiel.

Laval ne possède pas encore d'espace naturel d'importance ayant un véritable statut de conservation au sens de la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Seules certaines portions du Parc de la rivière des Mille-Îles et une partie du boisé Papineau bénéficient d'une reconnaissance en ce sens, la balance du patrimoine forestier de Laval étant sans statut de conservation. Enfin, bien que les bois et forêts en milieu agricole jouent un rôle important sur le plan écologique, ils appartiennent également à des propriétaires privés, ce qui ne garantit aucunement l'intégrité de ces milieux à long terme, et sont inaccessibles au grand public, contrairement au bois de l'Équerre.

Le bois de l'Équerre est situé dans le quartier Sainte-Rose, dans la partie centre-nord de la municipalité de Laval. Il doit son nom au rang de l'Équerre, une des anciennes routes de l'île, déjà fréquentée au 18<sup>e</sup> siècle, et qui traverse le périmètre du bois dans l'axe nord-sud.

Il est composé de plusieurs parcelles boisées d'âge et de composition variables, et reliées entre elles par des zones de friches.

L'ensemble des peuplements forestiers totalise une superficie de 187 hectares. Avec les zones de champs et les friches en périphérie, lesquelles sont nécessaires au maintien de la diversité biologique et écologique de ce territoire, la superficie est évaluée à 200 hectares. Elle est subdivisée en propriétés appartenant à plus de 30 propriétaires privés. Ville de Laval possède environ 60 hectares, dont aucun n'a de statut de protection.

La Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre a édité en 2004 un plan de conservation et a produit également un court-métrage de 19 minutes sur support CD-Rom concernant la problématique du bois de l'Équerre. Pierre Verville, humoriste bien connu et ornithologue amateur, a généreusement accepté d'animer bénévolement ce court-métrage.

## Conserver le patrimoine naturel du Mont-Royal, un défi à relever

*Éric Richard, Centre des Amis de la montagne*

Le Mont-Royal est un lieu emblématique pour tous les Montréalais. En plein cœur de l'agglomération, à quelques centaines de mètres des gratte-ciel du centre-ville, la montagne recèle encore une biodiversité surprenante. Décrété « arrondissement historique et naturel » par le gouvernement du Québec en 2005, ce territoire de 7 km<sup>2</sup> est constitué de 26 % d'espaces boisés et de 35 % d'espaces verts.

On y trouve plus de 700 espèces de végétaux, environ 150 espèces d'oiseaux et une vingtaine d'espèces de mammifères, et le parc du Mont-Royal abrite des peuplements forestiers matures (chênaies et érablières). De nombreuses études ont été menées dans les dernières années pour mieux connaître les milieux naturels de la montagne.

Un Colloque de deux jours, en mai 2005, a permis aux intervenants du Mont-Royal de se familiariser avec ces études. Entre autres, les résultats nous permettent de réaliser la fragilité de nombreuses populations animales et de constater l'ampleur de la pression exercée sur les milieux naturels du Mont-Royal. À long terme, c'est la biodiversité du Mont-Royal qui est menacée, si on n'intervient pas rapidement dans les prochaines années. Mais comment protéger ce patrimoine naturel unique dans un contexte urbain comme celui de Montréal? Pour comprendre l'ampleur du défi à relever, nous vous présenterons les éléments du contexte affectant la conservation du patrimoine naturel et les pistes de solutions qui ont été mises en place.

Des éléments à prendre en compte dans la conservation du patrimoine naturel :

- un cadre de gestion complexe ;
- des usages du territoire multiples ;
- une fréquentation de 3 millions de visites par année ;
- une nature transformée par l'homme et envahie par des espèces exogènes.

Des pistes de solution pour la conservation :

- un cadre législatif plus adéquat... ;
- l'ouverture et la concertation des intervenants.

- Des actions du Centre des Amis de la montagne pour sensibiliser et agir :
  - un programme de plantation annuelle depuis 1998 ;
  - une patrouille de conservation ;
  - des suivis environnementaux.

La conservation du Mont-Royal passe par une action concertée de tous les acteurs et un sentiment de responsabilité collective. Un cadre réglementaire pourra aider à établir des mesures efficaces, mais il faut l'engagement de l'ensemble des intervenants pour le rendre concret sur le terrain. L'éducation et la sensibilisation du grand public est aussi une clé essentielle de succès pour y arriver, afin que tous puissent profiter de la montagne et de ses richesses à quelques centaines de mètres des gratte-ciel de Montréal.

## 11 Les espaces boisés : initiatives et défis de protection

*Marc-André Guertin, Centre de la nature du mont Saint-Hilaire*

À la limite du territoire de la CMM se trouve un joyau naturel unique : le mont Saint-Hilaire. Le mont Saint-Hilaire abrite plus de 55 espèces menacées et comporte la plus grande superficie d'écosystèmes forestiers exceptionnels du sud du Québec. Cette richesse est toutefois intimement liée au maintien de la biodiversité dans la région. Hélas, depuis les quatorze dernières années, la superficie déboisée en Montérégie équivaut à 17 fois celle du mont Saint-Hilaire, les plantes envahissantes prolifèrent et l'intégrité des corridors forestiers, qui relie la montagne à la région, s'effrite (MENVQ, 2003).

Devant ce constat, le Centre de la Nature a mis sur pied une stratégie pour la protection des milieux naturels de la région, et par le fait même de la montagne. Afin d'organiser ses efforts, le Centre de la Nature a répertorié et étudié les caractéristiques de 1700 boisés de la région et produit un CD-Rom interactif intitulé « L'Atlas de conservation des boisés de la région du Richelieu ». Cet outil pratique a alimenté divers efforts de conservation faisant appel, entre autres, à des activités d'intendance publique et privée.

## Protection des boisés agricoles périurbains de la ville de Longueuil dans le cadre du projet pilote « continuum ville-campagne »

12

*Denis Dumont, ville de Longueuil*

En vue de redévelopper la zone agricole en friche, la Ville de Longueuil a initié et coordonné, pendant près de trois ans, le projet pilote Continuum ville-campagne. Ce projet a permis, entre autres, de cibler une zone prioritaire d'aménagement agricole sur le territoire et de concevoir des outils de gestion agricole périurbains novateurs pour en faciliter son développement durable. De plus, ces outils encourageront le développement de la culture biologique sur le territoire.

Les principaux objectifs visés par ce projet étaient de favoriser l'accessibilité aux terres agricoles, de soutenir et de développer les activités et entreprises agricoles, d'améliorer la qualité des paysages agricoles, de renforcer les liens ville-campagne et de réaliser une gestion durable des ressources naturelles en zone agricole.

En ce qui concerne les ressources naturelles, la superficie de préservation des milieux d'intérêt écologiques présente maintenant près de 9 km<sup>2</sup> (960 hectares) de boisés agricoles d'intérêt et 260 hectares d'habitats fauniques ainsi préservés au schéma d'aménagement et de développement, uniquement pour le territoire agricole de l'agglomération de Longueuil.

Les prochaines étapes de la planification visent la mise en place de partenariats pour la mise en valeur de certains milieux écologiques préservés au schéma d'aménagement et de développement.

## Planification territoriale et protection des milieux naturels : entre velléité et efficacité des principes d'aménagement, le cas du Grand Coteau de la MRC Les Moulins

*Martin Lapointe, Université de Montréal, candidat à la maîtrise d'urbanisme*

La responsabilité de la planification territoriale au niveau local, encadrée par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, dont le principal outil demeure le cadre réglementaire, représente un enjeu majeur pour la protection des milieux naturels au sein de l'espace urbanisé. En prenant l'exemple du cas d'un boisé reconnu comme aire de conservation à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Les Moulins, le Grand Coteau, cette recherche porte sur la mise en œuvre des outils urbanistiques, contenus dans les documents de planification, visant la protection des milieux naturels.

Les résultats de la recherche viennent corroborer l'hypothèse initiale qui supposait une dilution descendante de l'effet des attentes gouvernementales et des moyens de mise en œuvre (outils) préconisés en matière de protection des milieux naturels, et ce, en fonction des paliers de planification, soit le palier national, le palier régional (MRC) et le palier local (municipalité). Ainsi, les écarts démontrés, produits d'une confrontation entre les principes et les pratiques d'aménagement (évaluation), traduisent une dilution de l'aménagement en terme de protection des milieux naturels. Les outils réglementaires retenus pour le Grand Coteau sont appliqués partiellement, voire même dans certains cas, non appliqués. Ainsi, malgré l'encadrement du Grand Coteau par des orientations, des objectifs et des normes visant sa conservation, l'exemple de deux projets d'aménagement dont la réalisation affecte cet élément naturel démontre que le cadre réglementaire actuel, en raison de la présence de facteurs limitatifs, ne parvient pas à assurer une protection effective au Grand Coteau. Ces facteurs limitatifs seraient causés, entre autres, par une utilisation abusive des délais et des procédures associés au processus de révision / modification des documents de planification, par l'enjeu politique de la prise de décision en urbanisme, par la méconnaissance des milieux naturels au moment de la mise en œuvre des

documents de planification, par les besoins financiers et techniques issus d'un pelletage de responsabilités en matière de protection des milieux naturels entre les paliers de planification et, finalement, par les conflits et le chevauchement des compétences d'aménagement au sein de la structure institutionnelle de planification métropolitaine montréalaise. Devant ces divers facteurs, il apparaît qu'un maillage du cadre réglementaire aux approches écosystémiques et intégrée de l'environnement permettrait de mieux saisir l'importance et le rôle des milieux naturels au sein de l'espace urbanisé. De plus, tout semble indiquer qu'une meilleure conception et intégration des milieux naturels à l'égard de la ville, par le biais de ces approches, combinée à une utilisation optimale des outils réglementaires et de leurs combinaisons possibles, permettraient de protéger efficacement les milieux naturels. Toutefois, malgré les bénéfices substantiels issus de ce maillage, il appert que la problématique centrale demeure l'application effective des principes d'aménagement que l'on retient. Ainsi, c'est sur cette base que nous pouvons parler soit d'effectivité ou de velléité en matière de protection des milieux naturels.

## PROJETS ESPÈCES À STATUT PRÉCAIRE

### 25 Conservation ex-situ au Jardin botanique de Montréal : une police d'assurance pour l'avenir ?

Stéphane Bailleul, Jardin botanique de Montréal, Recherche et développement

Initié en 2001 au Jardin botanique de Montréal, un projet de conservation ex-situ a permis l'intégration à l'intérieur du Jardin d'une soixantaine d'espèces de plantes désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Ce projet, baptisé Urgence Conservation, a pour objectif la culture au Jardin d'espèces de la flore menacée du Québec, et plus particulièrement de la flore menacée du sud du Québec. La culture de ces espèces au Jardin permet ainsi la production de matériel pouvant servir à la recherche, à l'éducation et, potentiellement, à la réintroduction de populations disparues du milieu naturel. Les espèces désignées légalement ont été ciblées en priorité et un code d'éthique très strict de récolte assure l'intégrité des populations échantillonnées. En parallèle à cette initiative se sont greffés deux projets de réintroduction, celui du *Carex lupuliformis*, une espèce désignée menacée, dont les populations des rives du Richelieu sont précaires, et celui d'une population de *Desmodium paniculatum*, une espèce susceptible d'être désignée dont la population de l'île Perrot, une des deux seules populations connues au Québec, est disparue.

### 26 Situation de la salamandre cendrée sur le Mont-Royal

Sarah Noël, Université de Montréal, Département des sciences biologiques

Situé au cœur même de la ville, le Mont-Royal représente un réservoir de biodiversité important dans le paysage urbain. Toutefois, cet oasis de verdure a été grandement altéré depuis l'arrivée des premiers colons par la construction des routes, bâtiments et cimetières. Cette urbanisation de la montagne a créé

une mosaïque d'espaces boisés, dont certains hébergent des populations de salamandre cendrée (*Plethodon cinerens*).

Cette petite salamandre terrestre est habituellement retrouvée en abondance dans les forêts matures avec un sol humide et elle s'aventure rarement dans des espaces découverts tels les étendues de gazon ou les routes. Afin de comprendre l'impact de la fragmentation du Mont-Royal sur la structure génétique de ces populations, une étude comparative a été réalisée dans le cadre d'un projet de doctorat en utilisant des salamandres du Mont-Mégantic comme populations témoins. Six locus microsatellites ont été analysés pour plus de 100 individus provenant de chacune des montagnes.

Les résultats obtenus indiquent qu'une plus grande différenciation et une plus faible diversité génétique pour les populations du Mont-Royal est incertaine. De plus, puisque la fragmentation de l'habitat a un impact aussi marqué sur cette espèce relativement abondante et commune, on peut s'attendre à ce que les effets de la fragmentation sur les espèces menacées ou vulnérables soient encore plus dramatiques.

### La conservation in situ du ginseng à cinq folioles dans le sud du Québec : plan d'action et de mise en œuvre

Andrée Nault, Biodôme de Montréal

Le ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*), contrepartie américaine du célèbre ginseng oriental (*Panax ginseng* Meyer), a été découvert pour la première fois en 1704 au Québec. Dès 1718, les Jésuites exportèrent en Chine des racines séchées, utilisées à des fins médicinales. Un commerce lucratif s'établit rapidement (second en importance après la traite des fourrures !). C'est d'ailleurs les cueillettes abusives qui sont responsables du déclin historique de l'espèce.

Depuis 2000, le ginseng figure sur la liste des espèces en voie de disparition au Canada. Outre la pression de cueillette, la perte et la dégradation de son habitat (coupe forestière, développement industriel et commercial, culture commerciale de ginseng, activités récréatives, etc.) menacent sa survie. Depuis 1994, notre équipe poursuit des

travaux sur l'espèce qui ont permis d'inventorier plus de 130 sites au Québec et en Ontario. Ces travaux ont clairement illustré la grande précarité de l'espèce. Selon la grille d'évaluation des priorités d'intervention développée par le MDDEP, le ginseng figure actuellement au 3<sup>e</sup> rang parmi les 50 espèces désignées au Québec. Pour cette espèce, un plan de conservation préliminaire a été élaboré par le MDDEP, dans lequel sont identifiées 38 cibles prioritaires de conservation. Parmi celles-ci, 7 cibles se retrouvent sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le projet en cours vise à établir un plan d'action pour toutes les cibles prioritaires et d'en assurer la mise en œuvre avec les acteurs locaux (propriétaires, gestionnaires, organismes de conservation). Ce projet qui s'échelonne sur deux ans comprend : 1) l'inventaire des sites non évalués depuis 5 ans; 2) la préparation et mise en œuvre de plans spécifiques; 3) le suivi des actions antérieures dans les sites déjà évalués (évaluation, renforcement); 4) une session de formation pour les ONG/gestionnaires impliqués dans la conservation des sites; et 5) la conception d'un site web, info conservation ginseng. Ce projet présente tous les fondements essentiels à la mise en œuvre d'une stratégie efficace de conservation à moyen et long terme pour le ginseng sauvage au Québec.

## 28 La rivière des Mille-Îles, ses habitats et ses espèces en péril

Jean Lauzon et Isabelle Mathieu,  
*Éco-Nature (organisme responsable du Parc de la rivière-des-Mille-Îles)*

Fondée en 1985, Éco-Nature est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission la protection et la mise en valeur de la rivière des Mille-Îles pour le bénéfice de la communauté. Chef de file dans la création du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, elle propose de nombreux programmes d'éducation à l'environnement et d'activités récréotouristiques pratiquées par plus de 140 000 personnes annuellement. Gestionnaire du Parc, elle aménage et patrouille une partie de la rivière et une vingtaine d'îles pour les rendre accessibles aux activités nautiques et de plein air. En plus de veiller à la protection de 450 hectares de marais, d'îles et de rivières, reconnus parmi les habitats

rares et exceptionnels du Saint-Laurent, elle vise à ajouter aux territoires déjà protégés l'ensemble des milieux naturels de la rivière des Mille-Îles.

Éco-Nature profite d'une notoriété à l'égard de la protection de l'environnement, tant dans les milieux spécialisés que dans la communauté. Depuis la création du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, Éco-Nature travaille à assurer la pérennité et l'intégrité des milieux naturels de la rivière des Mille-Îles. Son rôle de gestionnaire du Refuge faunique de la rivière des Mille-Îles s'inscrit dans cette démarche. Nos actions sont multiples et variées : conception d'outils de sensibilisation, conférences auprès des partenaires et de la population, signatures de servitudes de conservation avec les municipalités, de déclarations d'intention et d'ententes de partenariat avec plusieurs individus et organismes, rétablissement d'espèces à l'aide de suivi, relevés et inventaires, acquisition de territoire et dons écologiques, etc.

Entre autres, Éco-Nature a participé dès 1999, à la mise en œuvre du *Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril* sur la rivière des Mille-Îles. Le programme d'intendance a permis à Éco-Nature de rejoindre les propriétaires riverains et même de se faire connaître davantage auprès des municipalités riveraines. Nous avons acquis plusieurs connaissances sur les habitats, la faune et la flore de la rivière.

Nous avons pu établir de nouveaux partenariats et faire de nouvelles interventions mieux ciblées dans l'habitat des espèces en péril. Ce programme d'intendance est venu étoffer notre programme de protection de l'habitat de la rivière des Mille-Îles.

Nos interventions se déroulent sur la rivière des Mille-Îles, cours d'eau de 42 km qui prend sa source dans la rivière des Outaouais et se jette dans le fleuve Saint-Laurent. Ayant une largeur moyenne de 1 km, elle longe 8 municipalités dont Laval, Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Boisbriand, Rosemère, Lorraine, Bois-des-Filion et Terrebonne. Cette rivière peu profonde compte 101 îles et est l'hôte d'habitats rares et exceptionnels. La pression urbaine sur ce cours d'eau est grandissante et le besoin de la protéger est d'une urgence capitale. On y retrouve d'ailleurs 48 espèces végétales et animales en péril.

## L'union fait la force : un réseau d'intervenants régionaux pour la protection d'habitats d'espèces d'oiseaux en péril

Olivier Mathieu, Association québécoise des groupes d'ornithologues (AQGO)

Parmi les quelques 6000 observateurs d'oiseaux regroupés dans les clubs affiliés au *Regroupement QuébecOiseaux*, plusieurs démontrent un intérêt soutenu pour la protection des milieux naturels. À preuve, on retrouve sur le territoire québécois des ornithologues amateurs impliqués dans des projets d'intendance qui favorisent la conservation et le rétablissement d'espèces d'oiseaux en péril. L'intendance des habitats, l'une des stratégies favorisées par le gouvernement du Canada pour la conservation des espèces en péril, s'avère à cet effet d'une grande efficacité lorsque vient le temps d'agir activement, localement

En ce sens, la mise sur pied d'un réseau d'intervenants capables d'identifier, de planifier ou de mettre en marche des projets d'intendance constitue pour le *Regroupement QuébecOiseaux* une opportunité pour favoriser l'émergence d'une force active en conservation au sein de la population d'observateurs d'oiseaux québécois. En effet, les observateurs et observatrices d'oiseaux du Québec, qui sont présents dans toutes les régions, peuvent constituer des agents de changement dans leur milieu par leur implication dans des dossiers prioritaires liés à la conservation des oiseaux.

À terme, nous croyons possible de faire naître, au sein des membres du *Regroupement QuébecOiseaux*, le désir de s'engager dans le développement et la réalisation de projets de conservation dans leur région. Le *Regroupement QuébecOiseaux* y voit également un complément naturel à la solide expertise développée par l'organisme au fil des ans pour tout ce qui concerne les espèces en péril du Québec (identification et suivi des sites de nidification par le réseau SOS-POP, publications sur le sujet, etc.).

## Facteurs déterminant la distribution et l'abondance des chauves-souris dans les parcs de l'Île de Montréal

François Fabianek et Michel Delorme, Biodôme

Huit espèces de chauves-souris, appartenant toutes à la famille des vespertilionidés, sont actuellement recensées sur le territoire du Québec. Ces microchiroptères ont un régime strictement insectivore, ce qui contribue à contrôler les populations d'insectes et, de ce fait, constitue un moyen de lutte biologique efficace. Cependant, les phénomènes de fragmentation et de perte d'habitats dus aux activités anthropiques contribuent pour une grande part à réduire les populations de chauves-souris. De ce fait, la moitié des espèces répertoriées sont actuellement sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

L'étude des communautés de chauves-souris en milieux urbains de taille d'aménagement différents, suivant la présence ou non de plans d'eau notamment, permettra dans un premier temps de dresser une liste exhaustive des espèces présentes ainsi que leur abondance relative au sein des grands parcs de la ville de Montréal. Ces connaissances permettront alors de déterminer l'impact des changements environnementaux et des aménagements sur les espèces de chauve-souris à différentes échelles géographiques. En effet, grâce à l'appui d'un système d'information géographique, nous serons en mesure d'établir des relations entre les espèces présentes, le long d'un gradient d'urbanisation à l'échelle du paysage et suivant divers facteurs environnementaux considérés à une échelle plus localisée. À cet effet, nous circulerons dès la tombée de la nuit jusqu'à environ minuit à travers une série de 24 parcs, et ce, durant les mois de juin et de juillet. Trois points d'écoute géoréférencés, répartis spatialement et temporellement dans chaque parc, seront déterminés afin d'enregistrer les signaux d'écholocation perçus durant environ 5 minutes par point. Cette opération sera répétée chaque nuit, jusqu'à l'obtention de trois répliques par point d'écoute. Un prélèvement de la faune d'insectes associée à chacun des parcs, ainsi que plusieurs autres facteurs biotiques et abiotiques, compris dans un rayon variant de 0,1 à 5 km autour de chaque point d'échantillonnage, seront aussi réalisés.

L'apport de plus amples connaissances écologiques à différentes échelles spatiales est une condition sine qua non à la mise en place de moyens de protection efficaces pour la sauvegarde de ces espèces indicatrices de biodiversité et contribuant au maintien de l'équilibre des écosystèmes.

## PROJETS BANDES RIVERAINES

### 16 Une plage dans l'Est, pourquoi pas !

Chantal Rouleau, Comité ZIP Jacques-Cartier

Le Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier constitue une table de concertation régionale de l'Est de Montréal qui existe depuis 1996 dans le cadre du *Plan Saint-Laurent – pour un développement durable*. La mission du Comité ZIP est de promouvoir par la concertation régionale les actions visant la protection, la conservation ainsi que la mise en valeur du Saint-Laurent. Le territoire du Comité ZIP Jacques-Cartier comprend les arrondissements et les municipalités des deux rives du fleuve Saint-Laurent, à partir du pont Victoria vers l'est, ainsi que la rive montréalaise de la rivière des Prairies à partir du pont Viau vers l'est.

Compte tenu de l'importance de la population qui y habite, il nous apparaît primordial de favoriser l'accessibilité aux rives pour les citoyens et de concilier le développement et l'environnement par la concertation du milieu. En 2005, le Comité ZIP Jacques-Cartier a piloté une étude visant à faire l'inventaire des accès potentiels du Réseau bleu de Montréal, à en dresser le portrait biophysique, biologique et socio-économique et à y identifier les activités existantes ou potentielles et les contraintes au recouvrement des usages. Cette étude avait pour but d'alimenter la réflexion et d'aider à la planification de la mise en œuvre de la *Politique de protection et de mise en valeur du milieu naturel* et du *Plan stratégique de développement durable*, dans la suite du Sommet de Montréal.

Les constats que nous tirons de cette étude concernant l'Est de Montréal, sont :

- La comparaison entre l'est et l'ouest de l'île de Montréal concernant le recouvrement des usages liés à l'eau : activités existantes et potentielles liées à l'eau et aux rives.
- Le réel potentiel d'accès et de recouvrement des usages dans le secteur Est de Montréal : des berges naturelles, des battures, des îles, des accès pour des rampes de mise à l'eau ou la baignade, un

patrimoine bâti et naturel des plus invitants, etc.

- Les diverses contraintes afin de se mettre les pieds à l'eau en toute sécurité et sans danger pour la santé... dans l'Est : les solutions existantes et en cours de réalisation.
- Un site ciblé à l'extrême est, loin des vents dominants des industries de Montréal-Est, d'une superficie de 2,5 hectares : un panorama exceptionnel et les activités potentielles.
- Un parcours riverain de plus de 2 km reliant le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies : arrimage avec les parcs existants et la Trame verte de l'Est.
- Des exemples d'accès à l'eau pour un site potentiel de baignade.
- Une plage dans l'Est, un projet de partenariat :
  - stratégie de développement durable qui met en harmonie l'économie, l'environnement urbain et la qualité de vie des citoyens de l'Est de Montréal ;
  - implication du milieu industriel, commercial et communautaire essentielle pour la réussite du projet.

### 17 Parc régional de conservation et de mise en valeur de la rivière Saint-Jacques, Rive-Sud de Montréal

Luc Bergeron, Comité ZIP Ville-Marie

Le projet de protection et de mise en valeur de la rivière Saint-Jacques n'est pas récent. Déjà, en 1992, le concept de parc régional pour la rivière Saint-Jacques avait été proposé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Des démarches auprès des villes de La Prairie et de Brossard avaient été entreprises, mais le projet n'avait pu se concrétiser, faute de volonté politique.

Lors de consultations publiques tenues en 1997 par le Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) Ville-Marie pour l'élaboration de son plan d'action et de réhabilitation écologique, les participants ont soulevé leurs préoccupations pour l'avenir de la rivière et de son environnement exceptionnel.

La protection de la rivière Saint-Jacques a alors été définie comme étant une action prioritaire.

De plus, dans le document *Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales*, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole invite la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à poursuivre certains projets initiés antérieurement, dont celui du parc régional de la rivière Saint-Jacques. Ces deux mêmes organisations signaient en 2002 une première « entente de communauté sur le développement durable » qui prévoit des actions de protection des espaces bleus et verts sur le territoire de la CMM. Un des objectifs de l'entente est en effet de « doter la région métropolitaine de Montréal d'un réseau intégré et cohérent d'espaces naturels en milieux terrestres, humides et aquatiques, ayant une valeur écologique d'intérêt et offrant à la population des accès à des fins de détente et d'activités récréotouristiques dans un contexte d'harmonie avec la nature ». Le projet de parc régional de la rivière Saint-Jacques est également cité dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon.

Finalement, le projet a connu un nouvel essor fort intéressant en 2002 lorsque le Comité ZIP Ville-Marie a initié une structure de concertation dont le but est de définir les actions requises pour mettre en valeur et conserver la rivière.

*Dans sa conception originale, le projet propose deux objectifs :*

1. La protection et la mise en valeur de la rivière Saint-Jacques en fonction de trois zones d'interventions distinctes, selon des usages spécifiques à chacune. Il s'agit des zones de protection des habitats, de mise en valeur et d'usages partagés.

2. La réappropriation par la population régionale d'un site naturel de grand intérêt à proximité des grands centres urbains, favorisant par le fait même des initiatives en éducation relative à l'environnement.

Ce projet de protection et de mise en valeur de la rivière Saint-Jacques s'inscrit dans un contexte socio-politique où les engagements relatifs à la protection de l'environnement et les approches relatives à la gouvernance sont en évolution.

## Projet de chantier d'intervention en développement durable au ruisseau des Trente à Beloeil

*Marcel Comiré, Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière de Richelieu (COVABAR)*

### Contexte

La Politique nationale de l'eau (PNE) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 26 novembre 2002 reconnaît trente-trois rivières prioritaires, incluant la rivière Richelieu dont le territoire doit faire l'objet de l'élaboration d'un *Plan directeur de l'eau* (PDE). Ainsi, le concept de gestion intégrée par bassin versant doit s'implanter progressivement afin de trouver, avec les partenaires du milieu, des solutions aux conflits d'usage ainsi qu'aux problématiques d'assainissement industriel, agricole et municipal. Pour ce faire, la PNE préconise l'approche de gestion participative.

### Objectifs

- Sensibiliser les citoyens et les citoyennes du sous-bassin du ruisseau des Trente, voire même de la ville de Beloeil, à la sauvegarde, la protection, la conservation, l'amélioration et la mise en valeur du milieu humide que constitue le territoire du sous-bassin du ruisseau des Trente.
- Identifier, sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre de résidents et d'intervenants sur ce territoire à devenir des partenaires actifs dans le cadre d'un programme de mise en valeur du sous-bassin du ruisseau des Trente.

### Description des actions

Action 1 : Caractérisation du bassin versant du ruisseau des Trente

Action 2 : Nettoyage du ruisseau

On retrouve dans le ruisseau une panoplie de déchets de toute nature qui y ont été déposés par le vent ou par les riverains eux-mêmes. Certaines branches cassées causent également des problèmes d'écoulement et d'érosion dans le ruisseau. Il s'avère donc important de réaliser un nettoyage planifié du cours d'eau.

Nous comptons impliquer la communauté dans cette activité. Une liste de partenaires potentiels est présentée dans la prochaine section. On vise également à faire participer des plongeurs dans le bassin et à l'embouchure du ruisseau pour recueillir tous les débris qui s'y retrouvent.

#### Action 3 : Sensibilisation

Chaque citoyen a un impact sur la qualité de l'eau en contribuant à la pollution diffuse du ruisseau. Il faut donc impliquer tous les résidents du territoire dans la démarche afin qu'ils adoptent des comportements respectueux envers leur ruisseau et leur environnement. Pour plusieurs riverains, le ruisseau est perçu comme une nuisance et non comme une richesse située en bordure de leur terrain.

### 19 Chantier du ruisseau Bernard à Otterburn Park, phase V

*Marcel Comiré, Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière de Richelieu (COVABAR)*

#### Mise en contexte

Le COVABAR a été mandaté, en mai 2002, par la ville d'Otterburn Park afin d'évaluer d'une part les sources de pollution qui affectent la qualité de l'eau sur le site de l'ancienne plage et, d'autre part, d'aider la réflexion du conseil municipal pour l'aménagement récréotouristique du site de la Pointe-Valaine. La ville d'Otterburn Park souhaite que sa collectivité ait accès à la rivière Richelieu par ce site, propriété de la ville. Il faut se souvenir que l'accessibilité au plan d'eau est l'une des priorités de la *Politique nationale de l'eau*.

Depuis juin 2002, nous travaillons donc en partenariat sur un projet de gestion intégrée de cours d'eau dans le sous-bassin versant du ruisseau Bernard. La caractérisation du bassin versant du ruisseau Bernard, réalisée lors de la phase I, a permis de relever les problématiques environnementales et de proposer des actions afin d'améliorer la situation. Depuis, des activités de nettoyage, de stabilisation de berges, d'échantillonnage d'eau et de sensibilisation ont été réalisées lors des phases subséquentes.

Pour la phase V, nous souhaitons cibler les sites où l'érosion est intense en milieu urbain et réduire l'impact du milieu agricole sur le cours d'eau.

#### Objectifs du projet

- Améliorer la qualité de l'eau dans le sous-bassin versant du ruisseau Bernard, principalement en réduisant la quantité de matières en suspension et de phosphore retrouvés dans l'eau, permettant ainsi de récupérer l'intégrité du milieu.
- Sensibiliser et informer les citoyens et citoyennes sur le concept de gestion intégrée par bassin versant et sur les pratiques respectueuses du développement durable pour protéger et améliorer la qualité des milieux humides en territoire urbain.
- Nettoyer et stabiliser le ruisseau et ses abords.
- Regrouper des partenaires pour assurer le succès de l'opération.

#### Actions proposées pour la phase V (2006)

- Travaux d'envergure de stabilisation de berges.
- Modification des pratiques agricoles sur le territoire du bassin versant.
- Sensibilisation des citoyens et des partenaires.

### Comité du bassin versant du ruisseau Vacher

*Yves Côté, Société d'aide au développement de la collectivité d'Achigan-Montcalm*

#### Problématiques rencontrées

Les problématiques du ruisseau Vacher sont nombreuses : pollution agricole diffuse et apport important en azote et en phosphore; culture intensive à grande échelle; déboisement près des cours d'eau; 877 habitations non raccordées au réseau d'égout (pour les 3 municipalités situées près du ruisseau Vacher) dont 358 qui ne sont pas conformes aux normes environnementales (41 %

des habitations), etc. Ces différentes interventions humaines ont provoqué une détérioration de la qualité de l'eau qui va de « douteuse » à « très mauvaise » selon le ministère de l'Environnement du Québec.

Au printemps 2005, plusieurs organismes ont sillonné la partie supérieure du bassin versant du ruisseau Vacher afin de dresser un portrait précis de l'état du cours d'eau. Cette caractérisation a permis d'élaborer un diagnostic, de localiser les problématiques et de déterminer les travaux nécessaires au réaménagement environnemental des berges. Dernièrement, la MRC de Montcalm, organisme responsable de la gestion des cours d'eau, octroyait à la Coopérative de solidarité Écogepro, le mandat d'effectuer les travaux.

### Travaux réalisés

La caractérisation de l'ensemble du bassin versant ruisseau Vacher s'est terminée en juin 2006. Depuis, une équipe de six personnes stabilise les berges érodées (7 kilomètres pour débiter) en reprofilant les pentes, en utilisant les techniques du génie végétal et en semant des graminées sur les parties excavées. De plus, l'équipe s'attarde à semer et planter des arbustes sur la totalité des bandes riveraines. Par rapport à la stabilisation conventionnelle par empierrement, ces techniques ont l'avantage de ralentir la vitesse de l'eau, de la filtrer, en plus de fournir des habitats pour la faune. Des travaux seront réalisés à l'automne 2006 sur un tronçon de 11 kilomètres, ainsi qu'au printemps 2007.

**Membres du comité initiateur :** MAPAQ; FUPAL; SADC Achigan-Montcalm.

**Partenaires :** CREL, CARA, Club agroenvironnementaux, MDDEP, producteurs, institution d'enseignement, ministère des Ressources naturelles, Régie régionale, municipalités, citoyens, COSE Lanaudière, Écogepro, entrepreneurs.

## Une vision de mise en valeur de la région des rapides de Lachine et des bassins de La Prairie

*Patrick Asch, Héritage Laurentien*

Au cœur de la Communauté métropolitaine de Montréal, les rives de la région des rapides de Lachine et des bassins de La Prairie ont été fortement modifiées par l'occupation humaine au cours du dernier siècle. Cette section du Saint-Laurent demeure toutefois très attrayante et plus d'un million de visites sont enregistrées annuellement. Le secteur compte parmi les plus importants pour l'observation d'oiseaux au Québec, tandis qu'il est réputé un des cinq plus importants sites pour le kayak au monde. Le parc des Rapides à lui seul compte 500 000 passages annuellement.

Malgré cette fréquentation importante et l'artificialisation des rives, le milieu demeure unique sur le plan écologique. On y note pas moins de 225 espèces d'oiseaux, dont la deuxième plus importante héronnière au Québec (1000 nids d'au moins trois espèces), la plus importante colonie de sternes de Montréal (plus de 200 nids), une concentration de nids de canards sept fois plus élevée que la moyenne provinciale et des rassemblements d'oiseaux en période de migration, de nidification et d'hivernage, dont des rassemblements d'hirondelles pouvant atteindre un million d'individus. On y retrouve près de 70 espèces de poissons dont une douzaine d'espèces à statut précaire de même qu'une diversité surprenante d'amphibiens, de reptiles, de mammifères et d'invertébrés.

Alors que certains veulent y construire un barrage, la popularité du milieu augmente d'année en année les stress sur le territoire. Au parc des Rapides, des mesures ont été prises avec succès pour limiter le dérangement humain et augmenter la diversité biologique. Est-il possible d'étendre un concept de protection et mise en valeur à l'ensemble de la région? Ce concept peut-il offrir des alternatives plus écologiques à la construction d'une centrale hydroélectrique tel que proposée par certains? Dans un contexte où plusieurs secteurs riverains nécessitent des travaux de naturalisation, est-il possible de trouver du même fait des alternatives qui généreront des revenus pouvant être utilisés à cette fin?

## Projet de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole : bassin versant de la rivière Saint-Pierre

Valérie Dufour, Club conseil Profit-Eau-Sol

Dans le cadre du *Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole* développé conjointement par l'Union des producteurs agricoles et la Fondation de la faune du Québec, le bassin versant de la rivière Saint-Pierre a été retenu comme l'un des dix projets d'expérimentation et de démonstration en mai 2005.

C'est donc en collaboration avec la majorité des producteurs résidants dans le bassin et tous les principaux intervenants locaux et régionaux que de nombreuses interventions seront menées sur le territoire pour protéger les sols, améliorer la qualité de l'eau et ultimement rehausser la biodiversité des habitats riverains et aquatiques des cours d'eau. Les techniques développées et les approches de concertation mises de l'avant seront transmises à l'ensemble des producteurs du Québec par l'intermédiaire de l'UPA et de ses fédérations, des clubs conseils en agroenvironnement, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de la Financière agricole et tout autre intervenant qui œuvre en milieu agricole. Ce transfert de connaissances se fera grâce à l'organisation de visites aux champs, d'ateliers pratiques, de diverses publications dont un guide de bonnes pratiques déposé à la fin du programme.

### Des actions concrètes en 2006

Cet automne, un projet d'aménagement des berges sera mis en œuvre. Il consiste à effectuer chez trois producteurs des stabilisations des berges, de sorties de drains, de sorties de fossé et d'aménagements de bandes riveraines. Ces sites aménagés deviendront des sites de références pour les autres producteurs du bassin versant et une visite de groupe sera organisée en novembre pour expliquer et démontrer les techniques utilisées.

De plus, dans un secteur ciblé sur un affluent de la rivière Saint-Pierre, nous effectuerons un projet de reboisement d'un corridor riverain à vocation faunique qui reliera deux corridors forestiers dans le territoire de la ville de Mirabel. Le projet vise donc à assurer le développement d'une bande riveraine à l'aide d'un couvert arborescent et arbustif à valeur écologique ajoutée. On obtiendra un corridor riverain reboisé d'environ 4 km.

La qualité actuelle de l'eau et des habitats disponibles dans le bassin versant de la rivière Saint-Pierre est peu favorable au développement de la communauté piscicole. Toutefois, plusieurs espèces d'intérêt sportif ont été recensées, dont le doré noir, le grand brochet et l'achigan à grande bouche. Ces espèces bénéficieront assurément des aménagements projetés.

C'est donc avec l'aide de tous ses partenaires dont la Ville de Mirabel, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec que le Club Profit-Eau-Sol peut accomplir ce projet d'envergure.

---

## AUTRES PROJETS

### Société de biologie de Montréal

#### Sa mission

La Société de biologie de Montréal (SBM) est un organisme sans but lucratif qui regroupe les personnes de tous âges intéressées à la biologie et aux sciences naturelles.

Elle s'est donné pour mission de faire découvrir, comprendre et aimer la nature au grand public par la vulgarisation des sciences naturelles et l'immersion dans la nature.

Pour plus d'informations :

<http://www.aqgo.qc.ca/sbm/>

## Bilan et orientations de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal

*Daniel Hodder, Ville de Montréal, Direction des parcs et des espaces verts*

Tout en composant avec son riche passé industriel et son statut de métropole, Montréal a entrepris de mettre un frein à la perte annuelle de 75 hectares de bois en adoptant, en décembre 2004, la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. La Ville de Montréal devenait du même coup la première municipalité du Québec à souscrire dans les faits à l'objectif proposé par la *Stratégie québécoise sur les aires protégées* de protéger 8 % du territoire.

### Objectifs et approche d'intervention

Trois grands objectifs sont poursuivis en adoptant la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* : (1) maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal, (2) assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes présents et (3) favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages dans les milieux de vie.

Dix grands secteurs d'intervention comprenant des milieux naturels d'intérêt d'une superficie de 15 hectares et plus, appelés écoterritoires, sont identifiés. La Ville vise également à protéger avec des mesures adéquates et à mettre en valeur les rives et le littoral des cours d'eau qui présentent des qualités exceptionnelles au plan écologique. Elle établira aussi des mesures particulières de protection et de consolidation des écosystèmes dans plusieurs parcs municipaux.

### Une implantation réussie

Dès la première année de sa mise en œuvre, cette politique a porté ses fruits. Nous avons réussi à définir les éléments les plus significatifs de notre patrimoine naturel et à en assurer la prise en compte par les promoteurs immobiliers.

Après un moratoire de 10 ans sur l'acquisition d'espaces verts par la Communauté urbaine de Montréal, le défi de sauver, parfois in extremis, des bois de haute valeur écologique était colossal. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que c'est mission accomplie pour 110 hectares, et les démarches déjà entreprises permettront d'assurer prochainement la pérennité de plusieurs centaines d'hectares supplémentaires.

### Le bilan à ce jour : passer de la confrontation à la convergence d'intérêt

Le processus de planification concertée vise à explorer une convergence d'intérêts comme outil additionnel qui s'ajoute au cadre réglementaire et au budget d'acquisition. Il s'agit de créer un contexte favorable au dénouement des affrontements que suscite la conservation versus le développement du territoire. Le défi est d'inventer un milieu de vie de qualité, composé d'un projet immobilier viable financièrement qui s'intègre à un projet de conservation qui demeure viable écologiquement. C'est en associant des objectifs financiers et fonctionnels aux objectifs écologiques qu'il devient possible d'examiner les problèmes plus objectivement et de découvrir des solutions inattendues.

## Les rapides du Cheval-Blanc

*Daniel Oyama, Coalition verte*

**1960 à 2006** – L'écoterritoire des rapides du Cheval-Blanc se situe à Pierrefonds. Il est bordé par la Rivière des Prairies au nord et par une voie ferrée à l'ouest et au sud. Depuis 40 ans, le développement résidentiel avance progressivement d'est en ouest aboutissant dans les marécages arborescents et plaines humides. Conséquemment, des citoyens réclament la protection du Cheval-Blanc.

Les rapides du Cheval-Blanc fut récemment le sujet d'une étude par la ville de Montréal. Les chercheurs, impressionnés par la grande biodiversité faunique et floristique de l'écoterritoire ont conclu : « Il s'agit du plus grand espace vert riverain de l'île de Montréal encore disponible ayant un potentiel de parc public ».

**23 mai** – Espaces verts publics échangés pour le profit d'intérêts privés. Le vote au conseil de ville du 23 mai accorde l'approbation pour un échange de terrains à l'écoterritoire des rapides du Cheval-Blanc, permettant ainsi la construction d'un projet domiciliaire à grande échelle. Les citoyens revendiquent la protection des milieux naturels au Cheval-Blanc depuis une quarantaine d'années. Mais l'échange de terrains accordant en contrepartie des espaces verts appartenant à la communauté au profit d'intérêts privés lance l'énorme projet du Cheval-Blanc Ouest sans aucune consultation publique antérieure.

**L'été 2006** – Sauvons le secteur Cheval-Blanc Ouest : Cheval-Blanc Est est déjà perdu. Sans se laisser décourager, les membres du Comité pour la protection des espaces verts des rapides du Cheval-Blanc, un groupe-membre de la Coalition Verte, a organisé des visites-nature pour promouvoir la sauvegarde de tout le secteur Cheval-Blanc Ouest. La majeure partie du secteur Cheval-Blanc Est a été développée depuis 2002 sous la garde du maire Tremblay.

**1er août 2006** – La Coalition Verte livre une demande d'intervention à l'Ombudsman pour examiner et renverser le vote

La demande démontre que ce vote va à l'encontre de la politique de consultation et de participation publiques, du plan stratégique de développement durable, de la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, du plan de transport, de la politique de l'arbre et de la charte montréalaise des droits et responsabilités.

**31 août 2006** – L'administration Tremblay se moque de la démocratie participative. Le 31 août dernier, 21 membres et partisans de la Coalition Verte, incluant le groupe des Jeunes de la Coalition Verte, se sont inscrits à la période de questions pour la réunion du conseil d'agglomération. Seulement 6 personnes ont eu la permission de parler au micro. Le conseil d'agglomération, par un vote (87 à 13), a permis au développement du Cheval-Blanc de continuer avant que l'Ombudsman termine son enquête. La Coalition Verte attend toujours avec impatience le verdict de l'Ombudsman de Montréal.

## **Le Réseau de milieux naturels protégés : une présence discrète mais essentielle au mouvement de la conservation**

*Pierre Valiquette, Réseau de milieux naturels protégés (RMN)*

Les interventions pour conserver ou améliorer la diversité, en dehors du domaine public, sont souvent méconnues des intervenants gouvernementaux. Elles sont réalisées par des organisations non gouvernementales que l'on identifie sous le nom d'organismes de conservation.

Ces interventions visent la sensibilisation des collectivités locales, mais surtout des interventions concrètes, souvent la protection d'habitats vulnérables et menacés, en milieu urbain et péri-urbain. Les organismes de conservation participent à l'acquisition de milieux pour les protéger et interviennent avec l'intention de participer directement avec différents partenaires privés ou publics dans la gestion à long terme de ces immeubles. Cette façon de faire qui implique directement les collectivités dans la protection du bien collectif bouleverse les habitudes de nombreux intervenants et questionne le réflexe du recours aux autorités publiques. Cette approche peut-être qualifiée de non traditionnelle. Elle regroupe un ensemble d'interventions originales, différentes et surtout adaptées aux différents problèmes à résoudre. Afin de se donner des outils communs pour intervenir plus efficacement au niveau local, régional et national, depuis quelques années, les organismes de conservation se regroupent (Québec, Canada, USA) et s'organisent.

Au Québec, c'est le Réseau de milieux naturels protégés (RMN) qui a entrepris cette tâche. Il a entrepris de soutenir les organismes de conservation en matière de formation, de sensibilisation de partenaires essentiels et de mentorat. Des sujets d'intérêt commun sont abordés régulièrement entre les membres. Ce sont en particulier les problèmes liés à la fiscalité municipale, à l'augmentation des contributions philanthropiques à la conservation, à la gestion des cours d'eau, au contrôle des intrus et à la mesure de l'importance des organismes de conservation au maintien de la diversité sur le territoire québécois.

## 35 Quand protection du patrimoine et maintien de la biodiversité convergent

Martin Dorais, Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal a été constitué en 2001 en vertu de la Charte de la nouvelle Ville de Montréal et a commencé ses activités le 13 janvier 2003. Il a pour mission de guider le conseil municipal, le comité exécutif, les conseils d'arrondissement, les services municipaux et les citoyens en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

Pour la Ville de Montréal, « *le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de la transmettre* ».

Comme le terme biodiversité désigne généralement « *l'ensemble des espèces et des écosystèmes de la Terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie* », le Conseil du patrimoine de Montréal prend le parti de la protection et de la mise en valeur de la biodiversité du territoire montréalais lorsqu'il intervient dans des dossiers relatifs au patrimoine naturel.

Sur l'île de Montréal, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels constitue la référence privilégiée pour l'identification des principaux éléments du patrimoine naturel, qu'il s'agisse de bois, de rives, de milieux humides, de friches ou de toute combinaison de ces éléments. Ainsi, le Conseil du patrimoine de Montréal est particulièrement interpellé par l'évaluation de projets proposés à l'intérieur ou à moins de 30 mètres des milieux naturels compris dans les écoterritoires identifiés à la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Montréal.

Depuis le début de son activité, le Conseil du patrimoine de Montréal a été appelé à déposer des avis sur des dossiers de nature publique ou privée, allant de la rénovation d'une résidence unifamiliale à l'édification d'un nouvel hôpital. À titre d'exemple d'inter-

vention lors d'un projet d'envergure, le Conseil du patrimoine de Montréal a recommandé plusieurs mesures visant à consolider la biodiversité du mont Royal dans son avis à propos du projet d'agrandissement du stade Percival-Molson sur le campus de l'Université McGill. À l'autre extrême, le Conseil s'est aussi prononcé sur la protection de la rive de la Rivière-des-Prairies lors de projets résidentiels, notamment dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Au-delà des avis liés à des projets immobiliers, le Conseil du patrimoine de Montréal présente également des mémoires et interventions relatifs aux politiques et programmes proposés par l'administration municipale et le Conseil d'agglomération. Ainsi, le Conseil a présenté à la Table de concertation du mont Royal des orientations jugées souhaitables pour l'élaboration du futur plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, tout comme il a fait part de ses commentaires au sujet des orientations du Conseil d'agglomération pour la mise en place prochaine du réseau des grands parcs de Montréal.

## Découvrir les doux pouvoirs du monarque

Hélène Boileau, Insectarium de Montréal / Muséums Nature Montréal

### Sommaire

Depuis plus de dix ans, le programme *Monarque sans frontière* de l'Insectarium de Montréal contribue à faire connaître et apprécier ce papillon migrateur unique au monde en distribuant d'une part quelques 700 trousseaux d'élevage de monarque dans les écoles du Québec et, d'autre part, en organisant pour le grand public des ateliers d'étiquetage et de remise en liberté des papillons. Ainsi des centaines de papillons étiquetés au Québec rejoignent les sanctuaires du Mexique pour y passer l'hiver.

Associé au programme *Monarch Watch* de l'université du Kansas, l'étiquetage des papillons et la collecte de données permettent aux chercheurs d'étudier le phénomène de la migration et de protéger les habitats occupés par le monarque.



## Une migration exceptionnelle !

À l'automne, les monarches entreprennent une longue migration vers le Mexique. En deux mois et demi, ils effectuent un long périple de quelque 4000 km pour hiberner dans les forêts des montagnes du Michoacán au Mexique à 2700 m d'altitude.

Au cours de leur voyage, les monarches volent uniquement le jour et profitent des vents au maximum. Ils maintiennent une vitesse moyenne d'environ 32 km par heure et parcourent de 80 à 120 km par jour. La nuit venue, les papillons se reposeront dans des sites qui ont déjà servi d'arrêts migratoires à leurs ancêtres.

De nombreux obstacles affectent les monarches en cours de route. L'épuisement, le manque de nourriture, les vents contraires, la neige, la pluie, les grands écarts de température, l'épandage d'insecticides et bien d'autres facteurs réduisent peu à peu leur nombre.

On ignore encore quel instinct pousse les monarches à migrer, mais on sait que leur départ vers le sud est influencé par la baisse de luminosité due au raccourcissement des journées à la fin de l'été et que, pour s'orienter en cours de route, ils utilisent probablement une panoplie de méthodes de navigation, dont la position du soleil, le biomagnétisme et la mémoire génétique.

Saviez-vous qu'aucun des papillons migrateurs n'a parcouru le trajet auparavant et que tous ne le font qu'une seule fois ? Arrivée à destination, les monarches passent l'hiver dans des sanctuaires de repos constitués de conifères qui leurs offrent toutes les conditions nécessaires à leur survie.

Au printemps, lorsque les journées s'allongent et que la température s'adoucit, les monarches se reproduisent et les femelles pondent leurs œufs sur les pousses d'asclépiade. Ainsi de quatre à cinq générations plus tard, les monarches remontent vers le nord pour atteindre le Québec en juin.

## La Politique de gestion de l'habitat du poisson, un outil de conservation et de protection

*Nathalie Saint-Hilaire, Pêches et Océans Canada, Institut Maurice-Lamontagne, Direction de la gestion de l'habitat du poisson*

La Politique de gestion de l'habitat du poisson de Pêches et Océans Canada (MPO) est un document de référence qui décrit l'approche du Ministère en matière de protection et de conservation de l'habitat du poisson à travers le pays.

Un promoteur qui soumet un projet de développement au MPO pour examen doit s'assurer qu'il a considéré plusieurs alternatives (modification, relocalisation, atténuation) afin de réduire ou d'éliminer les impacts sur l'habitat du poisson. L'objectif visé est de conserver intacts des habitats sains et productifs qui permettent aux poissons de se déplacer, de s'alimenter, de croître, et de se reproduire.

Malgré les efforts fournis pour éliminer tous les impacts négatifs sur l'habitat du poisson, il peut rester des impacts résiduels. Si le MPO considère que ces impacts sont acceptables, il peut autoriser une perte d'habitat du poisson selon certaines conditions. L'une d'elles est l'obligation pour le promoteur de réaliser un projet de compensation de l'habitat du poisson, soit un aménagement qui sera bénéfique pour le poisson. On respecte ainsi le principe d'aucune perte nette de la capacité de production des habitats de poisson énoncé dans la *Politique*.

La recherche d'un projet d'aménagement en milieu aquatique qui compensera les pertes d'habitat du poisson causées par un projet de développement est une étape très importante pour le promoteur. En effet, le programme de compensation doit répondre aux exigences du MPO, et souvent le promoteur devra faire appel à des firmes de consultants ou des organismes du milieu pour en élaborer un qui soit viable à long terme.

## 38 **Projet CERVEAU, un projet de développement durable**

*Denis Lechasseur, Ville de Boisbriand,  
Service de l'urbanisme*

Le projet CERVEAU est né d'une problématique d'aménagement du territoire à Boisbriand. Avec le développement qu'a connu la municipalité, des interfaces entre des zones non compatibles (ex : industrielle et résidentielle) sont demeurées sensibles aux impacts négatifs liés à l'urbanisation.

Le CERVEAU (Centre d'expérimentation et de recherche sur les végétaux pour l'environnement et l'aménagement urbain), organisme à but non lucratif, est né pour assurer l'implantation d'un centre de recherche en zone agricole.

### **Une technologie de pointe**

Le Jardin botanique de Montréal conduit des activités de recherche sur les saules (*Salix viminalis*) depuis une quinzaine d'années et M. Labrecque pilote ces travaux. Les qualités multiples de certaines espèces de saules ont été mises en évidence par la réalisation de nombreuses expériences.

### **Projet pilote**

Un projet pilote de mur antibruit (concept de Living Wall) a été préparé. Il impliquait un partenariat entre la Ville de Boisbriand, le Jardin botanique, IRBV et le Centre de Jardin Dion. Ce groupe de travail a ainsi réalisé un mur écran sur le site du Parc régional de la municipalité, au mois d'avril 2003. Plantation de boutures sur des buttes, stabilisation de berges en zones humides, végétalisation d'emprise le long de chemins et autres interventions en génie biologique sont des exemples d'applications recherchées par la municipalité.

### **CERVEAU**

La municipalité s'impliquera donc dans le domaine agricole par une acquisition de terrains et marquera l'espace par une intervention directe avec la mise sur pieds de cette pépinière expérimentale. Un bâtiment verra aussi le jour pour abriter l'ensemble des opérations de même que des activités à caractères pédagogiques.

## **Partenariat avec d'autres villes et ministères**

Avec l'autosuffisance pour ses projets, la municipalité sera en mesure d'ouvrir un dialogue sur l'application de solutions à long terme concernant des dossiers spécifiques, notamment le long des autoroutes, avec le ministère des Transports du Québec. Des rencontres sont d'ailleurs tenues dans ce sens et devraient permettre l'aboutissement de projets concrets.

### **Application et solution pour Boisbriand**

Ce faisant, le contexte de la Ville de Boisbriand offrira des opportunités de recherche et d'application basées sur l'utilisation d'arbres à croissance rapide et deviendra ainsi un laboratoire en la matière. Le résultat de cette collaboration est donc un plus pour le Jardin botanique et la Ville de Boisbriand qui verront leur champ d'intérêts respectifs se développer pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

## **GUEPE, un organisme qui s'implique pour la conservation de la biodiversité**

39

*Sophie Tessier, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)*

C'est à travers des randonnées et des ateliers-causeries que l'équipe du GUEPE (Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement) vulgarise, sensibilise et fait découvrir les sciences de la nature et de l'environnement.

Partenaire des parcs-nature de la ville de Montréal, la mission de cet organisme s'adresse aux enfants d'âge scolaire et au grand public. Biodiversité est un mot qui tient dans le vocabulaire des éducateurs-naturalistes depuis longtemps.

Un atelier-causerie sur le sujet est offert depuis quelques années à travers différentes régions du Québec et fait appel à l'ingéniosité des élèves afin de poser un geste qui maintient ou améliore la biodiversité dans leur région. Mais ce n'est pas tout !

Des gestes concrets sont accomplis par les éducateurs-naturalistes eux-mêmes ! Que ce soit le nettoyage du ruisseau Bertrand (un des rares ruisseaux naturels sur l'île de Montréal) ou l'élimination de plantes envahissantes telles la

renouée japonaise ou la quenouille (qui peut diminuer la biodiversité dans certains cas), GUEPE s'implique dans la communauté afin de protéger la faune et la flore.

## 40 Gaïa, un outil d'aide à la gestion du territoire urbain

Stéphanie Duguay, GENIVAR

### Étude des écosystèmes, des milieux humides, fluviaux, riverains et terrestres.

L'équipe pluridisciplinaire de GENIVAR regroupe 140 professionnels en environnement, répartis dans les régions d'affaires suivantes : région de Montréal, région de Québec, Côte-Nord, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent. GENIVAR est un chef de file en environnement au Québec.

L'équipe de GENIVAR a développé un logiciel, nommé Gaïa, reconnu et accepté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Gaïa est exclusif à l'équipe de GENIVAR et fait partie d'une méthodologie en évaluation et planification de la gestion et des usages des milieux naturels. L'expertise de l'équipe, combinée à Gaïa, permettront de répondre à vos attentes en termes de développement durable.

L'unité Environnement de GENIVAR dispose d'une grande expertise dans le développement et l'application d'outils d'aide à la prise de décision en matière de gestion du territoire et de conservation des milieux naturels.

Gaïa est un outil d'aide à la planification et à la gestion du territoire urbain et péri-urbain, permettant l'évaluation abiotique, faunique et floristique des milieux naturels.

Le logiciel Gaïa a été conçu spécifiquement par nos professionnels et spécialistes. Il permet d'optimiser l'intégration, la validation et l'analyse des données fauniques et floristiques. Il détermine les valeurs écologiques des milieux, selon une pondération basée sur les connaissances multidisciplinaires de notre équipe et des nombreux projets réalisés, et les relie à un système d'information géographique (SIG).

## Projet Écolo-Boulot, édition 2006-2007

Martin Guillemette, coordonnateur du Groupe Information Travail

41

### Objectifs et fonctionnement

L'objectif du projet est de réinsérer les participants (16-30 ans, sans domicile fixe ou à risque d'itinérance) sur le marché du travail par le biais de contrats rémunérés à la journée et touchant l'environnement et le développement social.

Contrats ponctuels de 3 jours/semaine (mardi, mercredi, jeudi), de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h à 8,35 \$/heure, dîner et transport fournis. Les payes se feront à la fin de chaque journée, par chèque.

Durée maximale de participation de 3 mois (à 3 jours/semaine). Les participants inscrits devront être disponibles pendant 3 mois consécutifs. Les absents seront remplacés par d'autres participants sur la liste d'attente.

Après trois mois, le participant sera orienté vers des démarches à moyen terme (retour sur le marché du travail ou aux études) ou des mesures d'employabilité adaptées à sa situation (*Programme préparatoire à l'emploi* du GIT, entreprise d'insertion, etc.).

Quelques travaux effectués entre juin 2004 et juillet 2006 :

- nettoyage de berges le long de la rivière des Prairies du fleuve Saint-Laurent ;
- nettoyage et revitalisation du milieu humide des rapides du Cheval Blanc ;
- nettoyages de ruelles et terrains vagues (Centre-Sud, Rosemont, Cartierville) ;
- recouvrement et nettoyage de graffitis (CDN, Rosemont, Ville-Émard, Verdun, Cartierville, Plateau Mont-Royal) ;
- éradication de mauvaises herbes, émondage (Acadie, Cartierville, Anjou) ;
- revitalisation d'une maison de jeunes (Anjou) ;
- revitalisation de jardins communautaires (Cartierville, Plateau Mont-Royal, Rivière-des-Prairies) ;
- défrichage et réparation d'un chemin d'accès (COOP Aux Berges du Lac-Castor à Saint-Paulin) ;
- revitalisation du ruisseau Montigny de Rivière-des-Prairies ;
- soutien logistique à la mise en place de l'événement « La Fête des enfants de Montréal ».

# PROPOSITION DE COMITÉ DE SUIVI

## Contexte

Lors du *Rendez-vous sur la biodiversité du Grand Montréal*, une série d'actions et de moyens à préconiser sera proposée dans le but de conserver les milieux naturels du territoire de la CMM (Communauté métropolitaine de Montréal). Afin d'assurer le suivi de ces actions au cours de l'année, un comité sera formé.

## Mandat

- Produire un plan d'action relié aux quatre thèmes du *Rendez-vous*, s'inspirant des tables de discussion, des actes du *Rendez-vous* et des tableaux de synthèse produits.
- Assurer le suivi de ce plan d'action pendant un an.
- Présenter à l'automne 2007 un état de la situation sur les problématiques soulevées lors du *Rendez-vous*.

## Modalités

- Nature Québec / UQCN assure le leadership en initiant la démarche visant à réunir dans un premier temps les intervenants au sein du *Rendez-vous*.
- Nature Québec assume la coordination de la première rencontre du comité, soit avant la mi-décembre 2006.
- Le comité déterminera par la suite la fréquence des réunions et ses propres modalités de fonctionnement.
- Chaque membre du comité assumera les frais reliés à sa participation.

## Constitution du comité

- Un appel de candidature sera effectué lors du *Rendez-vous sur la biodiversité*.
- Idéalement le comité serait composé d'au moins un représentant des secteurs suivants :
  - groupes de conservation (locaux, régionaux, nationaux) ;
  - municipalités ou MRC ;
  - ministères ;
  - groupes scientifiques ou de recherche ;
  - et d'au plus 15 personnes en respectant une représentation de chacun.
- Au besoin, le comité pourra s'adjoindre des personnes additionnelles s'il le juge nécessaire, et ce afin de s'assurer de la représentativité des différents secteurs.

# TABLES DE DISCUSSION – GRILLE D’ANIMATION

Thème de la table \_\_\_\_\_ Nom de l’animateur \_\_\_\_\_

❶ Description de l’enjeu ou de la problématique	❷ Défis ou obstacles rencontrés	❸ Actions et moyens à préconiser	❹ Porteurs d’actions potentiels	❺ Orientations générales
<i>Exemple à titre indicatif</i> Perte de l’habitat du Caribou forestier en forêt boréale commerciale (sous le 52 <sup>e</sup> parallèle)	Intensification des coupes forestières	Réserver des aires sensibles sans coupes, aires protégées	Forêt Québec, compagnies forestières et MDDEP	Nature Québec et ses membres considèrent qu’il s’avère nécessaire de prévoir l’adoption du Plan : consacrer 1 % du territoire de la forêt boréale commerciale à des aires protégées dédiées au maintien du Caribou forestier.
	Augmentation de la fragmentation par les chemins et routes	Refermer les chemins forestiers et en limiter l’accès	Forêt Québec, compagnies forestières et MRNF Terres	
	Dérangement humain	Minimiser le développement récréotouristique, interdire la chasse	MRNF Terres, groupes faunes et autochtones	
	Méconnaissance	Sensibiliser la population	Groupes faune et environnement, Nature Québec	

# **NOUS CROYONS QUE LA FAUNE A BESOIN D'AIDE**

C'est pourquoi la Fondation de la faune du Québec a créé, en 2004, le Fonds pour la biodiversité et les habitats qui vise à augmenter le financement de projets favorisant la conservation de la biodiversité faunique et des espèces en danger sur le territoire québécois.

Le Fonds réunit des partenaires financiers et des organismes dont le savoir-faire, l'expertise ou le réseau contribuent au développement de solutions concrètes pour la protection de la biodiversité.

Consultez notre nouveau site Internet pour découvrir les multiples façons de participer activement.

**[www.fondationdelafaune.qc.ca](http://www.fondationdelafaune.qc.ca)**



Fondation de la faune du Québec



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

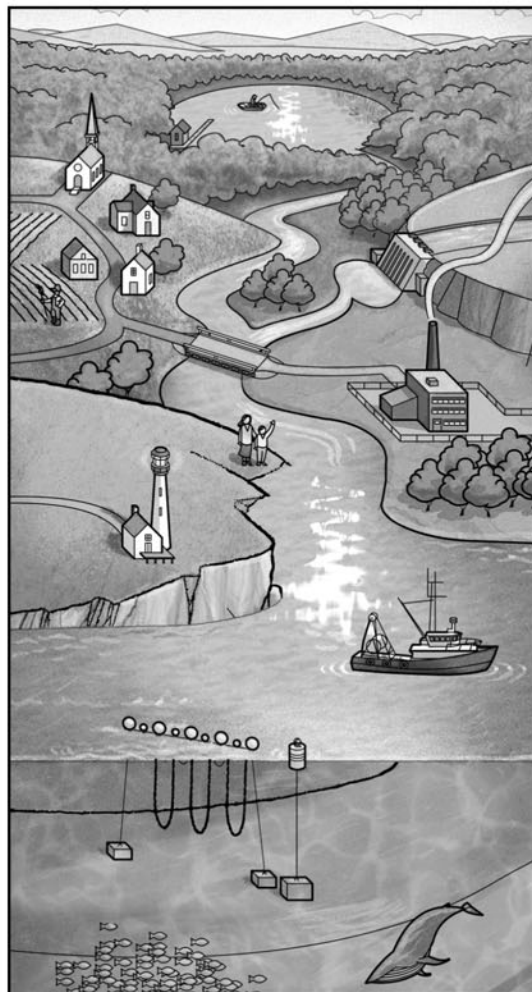
# Gérer les milieux aquatiques

## Un défi collectif

- Pour protéger l'habitat du poisson, tant en eau douce qu'en eaux salées.
- Pour protéger la santé des écosystèmes marins et assurer la diversité écologique.

Afin de réaliser notre mandat de protection de l'habitat du poisson et celui de gestion des océans et de la zone côtière, nous travaillons sur le terrain conjointement avec les utilisateurs et intervenants.

Ensemble, en gérant judicieusement l'environnement aquatique, nous en assurons l'accès aux générations futures.



### POUR NOUS JOINDRE

Direction régionale des océans et de l'habitat  
[www.qc.dfo-mpo.gc.ca](http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca)

Canada

# FrancVert

## LE WEBZINE ENVIRONNEMENTAL

L'information des citoyens au cœur du développement durable de notre société



Nature Québec

UQCN | sensible à tous les milieux

Marin Guéhin © Le Québec en images, CCDMD

## LA BARBERIE

coopérative de travail

### Une microbrasserie qui se distingue.

Située dans la vieille capitale, la microbrasserie La Barberie excelle depuis 1996 dans l'art du brassage de bières artisanales haut de gamme.

Son concept original et unique offrant l'exclusivité à sa clientèle vous séduira par la distinction de ses différents produits, et ce, au plus grand plaisir de vos papilles !

Salon de dégustation et terrasse ouvert tous les jours de midi à 1h00 du matin au 310, rue St-Roch, Québec



[www.labarberie.com](http://www.labarberie.com)

# ***Vous avez un projet à financer ?***



## **Fondation Hydro-Québec pour l'environnement**

### **Mission**

Aider les collectivités québécoises à s'approprier leur environnement,  
à en jouir de façon responsable  
et à transmettre ce patrimoine naturel aux générations futures

[www.hydroquebec.com/fondation\\_environnement](http://www.hydroquebec.com/fondation_environnement)

### **25** ans d'actions

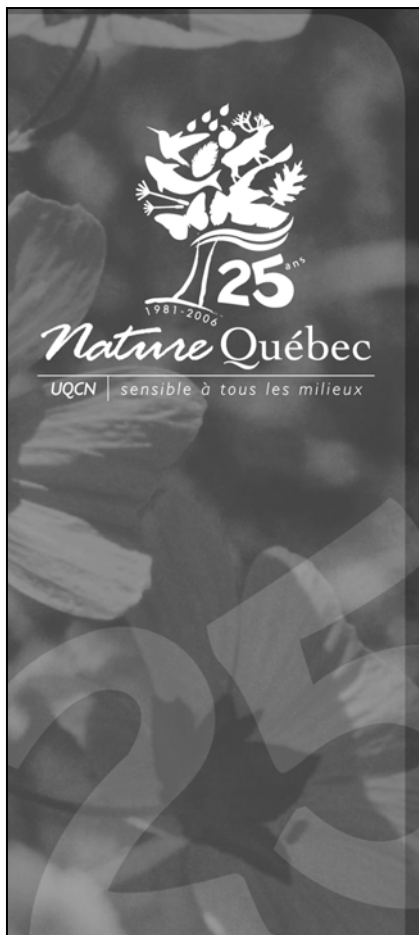
Dès le départ, Nature Québec / UQCN a été actif dans la conservation de la nature. Grâce aux pressions exercées par l'organisme, des lois ont été adoptées, des moratoires ont été instaurés et des campagnes de sensibilisation ont été menées. Nature Québec / UQCN protège l'environnement, et ce depuis 25 ans.

### **25** ans de personnes engagées

Créé par des personnes engagées et soucieuses de protéger l'environnement, Nature Québec / UQCN a développé, au fil des ans, un formidable réseau de collaborateurs bénévoles qui participent de manière concrète et personnelle aux actions et aux projets de l'organisme. Ces personnes ont fait de Nature Québec / UQCN un organisme de référence en matière de protection de l'environnement. Pour leur rendre hommage, continuons à agir.

### **Toujours de NOUVEAUX DÉFIS**

Les défis sont sur tous les fronts, il faut être là ! Et Nature Québec / UQCN sera là, avec vous. Aidez-nous à continuer à protéger et à conserver la nature.



**Comment citer ce document :**

Nature Québec / UQCN, 2006. *Rendez-vous sur la biodiversité. Les milieux naturels du Grand Montréal : bilan et perspectives*. Cahier du participant à la rencontre du 11 novembre 2006, à Montréal, 50 pages.

---

**Crédits photographiques :**

- Image principale : image modifiée, Denis Chabot,  
© Le Québec en images, CCDMD
- Milieux humides : © Mathieu Avery
- Boisés : Charles-Antoine Drolet, © Nature Québec / UQCN
- Bandes riveraines : © CARA
- Espèces menacées : © Tommy Montpetit

Maquette de couverture et édition : Mathieu Avery

Mise en page et révision : Marie-Claude Chagnon

ISBN : 2-9803419-9-7 (version imprimée)

ISBN : 2-923567-00-5 (version électronique)

© Nature Québec / UQCN, 2006

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9



Le Rendez-vous sur la biodiversité est réalisé avec le soutien technique et financier de la Fondation de la faune du Québec.



Nature Québec / UQCN tient également à remercier :



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada



Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

# ÉVALUATION GÉNÉRALE ET SONDAGE

Ce formulaire vise à nous faire connaître votre appréciation générale de l'événement et vos suggestions pour le *Rendez-vous sur la biodiversité du Grand Montréal*.

Merci du temps que vous accorderez à l'amélioration de cet événement!

- 1 = Totalelement en désaccord  
2 = En désaccord  
3 = En accord  
4 = Totalelement en accord

## ORGANISATION

	1	2	3	4
Choix de l'établissement d'accueil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité et efficacité de l'accueil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Découpage de l'horaire (conférences, pauses, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Confort et commodité des salles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## CONFÉRENCES

	EB	ES	MH	BD
À quelles conférences avez-vous assisté?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EB Espaces boisés ES Espèces à statut précaire MH Milieux humides BD Bandes riveraines				

	1	2	3	4
Intérêt des conférences d'ouverture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Intérêt des conférences thématiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous des propositions de thème ou de sujet pour l'année prochaine ?				

- 
- 
- 
- 
- 

## TABLES DE DISCUSSION

	EB	ES	MH	BD
À quelle table de discussion avez-vous assisté?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EB Espaces boisés ES Espèces à statut précaire MH Milieux humides BD Bandes riveraines				

	1	2	3	4
Qualité de l'animateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps de parole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sujets abordés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Méthodologie de travail (grille d'animation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## COMITÉ DE SUIVI

	1	2	3	4
Intérêt de la démarche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



## CAHIER DU PARTICIPANT

1 2 3 4

Pertinence de recenser des projets

Pensez-vous à d'autres projets sur le territoire de la CMM qui ne figurent pas dans le cahier ?

Projet	Personne ressource	Organisme

- 1 = Totalelement en désaccord
- 2 = En désaccord
- 3 = En accord
- 4 = Totalelement en accord

## KIOSQUES

1 2 3 4

Intérêt de la présence de kiosques

## ÉVÉNEMENT VERT

1 2 3 4

Poubelles de tri dans les salles

Limitation de l'utilisation du papier

Réduction de production de déchets

Avez-vous des suggestions pour compléter les dispositifs mis en place pour diminuer la production de déchets?

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

Nous vous remercions d'avoir consacré une partie de votre temps pour compléter ce questionnaire.



**RENDEZ-VOUS** sur la Biodiversité du Grand Montréal 2006